This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BX
812
.C7
A4

A 819,907

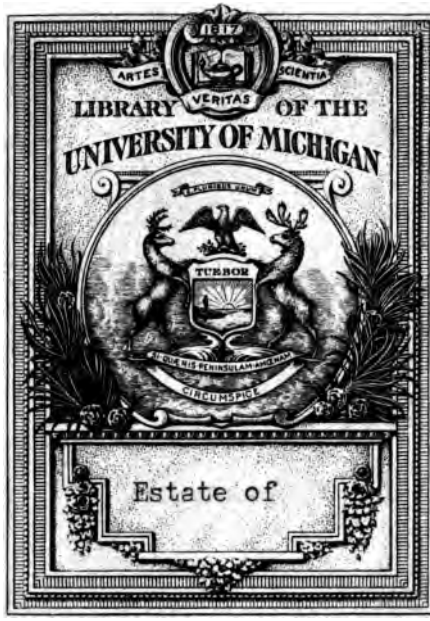

Professor
Wm. McLaughlin

LA COMPAGNIE SECRÈTE

DU

SAINT-SACREMENT

Lettres du groupe parisien au groupe marseillais

BX
812
.27
A4

Wm. McLaughlin
(estate)
-64

LA COMPAGNIE SECRÈTE

DU

SAINT-SACREMENT

Lettres du groupe parisien au groupe marseillais

1639-1662

Les documents relatifs à cette curieuse Compagnie du Très-Saint Sacrement, — successivement étudiée par le R. P. Charles Clair, de la Compagnie de Jésus, M. Alfred Leroux, M. Rabbe, M. Raoul Allier, le R. P. dom Beauchet-Filleau, bénédictin, et par l'auteur de la présente publication [1], — commencent à sortir peu

1. Dans des articles publiés par la *Revue des Deux Mondes* (1er juillet, 1er août, 1er septembre 1903), et qui s'y continueront. On trouvera une bonne bibliographie des principales études qui ont paru sur la Compagnie du Saint Sacrement dans une brochure de vulgarisation du P. Yves de la Brière, s. j. (collection *Science et religion*, librairie Bloud). J'y ajouterai les renseignements suivants : — le P. Rapin (dans ses *Mémoires* p. p. Aubineau) a parlé de la Compagnie, non seulement au t. II, mais au t. III (1658-1659), p. 11-15 ; — le chanoine Godefroy Hermant, dans le t. IV de ses *Mémoires*, publiés par A. Gazier, p. 392 et suivantes. Consulter aussi : Ch. Boudhors, dans la revue *L'Enseignement secondaire*, 1903 (trois articles) ; Raoul Allier *(Revue de Paris*, 1er septembre 1906) ; l'abbé Aulagne, *La Réforme catholique du XVIIe siècle dans le diocèse de Limoges*, 1906 ; Henri Joly, *Le Père Eudes*, 1907 ; l'abbé Deberre, *Histoire de la vénérable Marguerite du Saint-Sacrement*, 1907.

Le R. P. dom Beauchet-Filleau et M. George Guigue, archiviste du

à peu. L'attention des érudits, qu'en 1888, les articles du P. Clair n'avaient pas réussi à éveiller, ou plutôt avaient eu pour effet d'endormir, ne laissera plus passer dorénavant les papiers qui peuvent avoir échappé aux précautions destructrices de cette Société, si jalouse, et à juste titre, de son extraordinaire secret. On en verra bientôt, il faut l'espérer, qui montreront son existence prolongée, au moins dans certaines villes de province, bien au-delà de cette année 1666 où elle eut l'air de disparaître. Ceux que je publie ci-après, et qui ont été acquis par M. Henry Omont, pour la Bibliothèque Nationale (Nouv. Acq. fr., in-folio, 21091) apportent un complément d'informations considérable à ces Annales de René II de Voyer d'Argenson, publiées en 1900 par dom Beauchet-Filleau, et qui jusqu'à présent sont le seul document *imprimé*, de quelque étendue, que l'on puisse consulter sur une Société dont le rôle a été capital, on peut oser le dire désormais, dans l'histoire religieuse de notre XVIIe siècle.

Ils se composent, dans le dossier manuscrit, tel qu'il a été acquis et relié à la Bibliothèque Nationale, de deux séries que l'on trouvera ici fondues en une seule suite chronologique : 1° — une correspondance, presque entièrement manuscrite (il y a seulement 3 circulaires imprimées) contenant 58 lettres adressées de 1639 à 1662 par « les supérieurs, directeurs et Compagnie du Saint-Sacrement établie à Paris » aux « supérieurs, directeurs et Compagnie du Saint Sacrement établie à Marseille; » lettres donnant, à la fois, des nouvelles de décès de confrères et des nouvelles d'affaires spirituelles ou charitables; 2° — une suite de 89 circulaires *imprimées*, expédiées de 1645 à 1658 par la Compagnie de Paris à celle de Marseille, véritables « lettres de faire part » du décès des membres de la Compagnie de Paris, ou des Compagnies de province, mais qui, du reste, portent assez souvent dans leurs marges des additions manuscrites. Ces additions ont trait aux préoccupations spirituelles et aux occupations, charitables

département du Rhône, publieront prochainement des lettres de la Compagnie de Paris à celle de Marseille, ou de celle de Marseille, et des documents relatifs à l'une et à l'autre ainsi qu'à celle de Lyon.

ou autres, de la Compagnie, ou bien, — surtout dans les derniers temps, — elles donnent des nouvelles ou des recommandations importantes relatives à son existence même et aux dangers qu'elle courait.

Ces informations, qui sont d'une authenticité incontestable et d'une valeur de tout premier ordre, confirment, du reste, les notions que la relation de Voyer d'Argenson nous a données et les appréciations que j'ai cru pouvoir y fonder du rôle et de l'esprit de la Compagnie. Il est bon de signaler ici qu'ils confirment aussi l'existence, conjecturée par M. R. Allier (p. 234), d'une Compagnie de Brive, non nommée par d'Argenson ; — qu'ils donnent lieu de porter à 1642 ou 1643 la date d'établissement de la Compagnie de Grenoble fixée par M. Allier et dom Beauchet-Filleau à 1644 ; — qu'ils permettent de faire remonter à 1645 l'établissement, ou, au moins, un premier établissement de la Compagnie de Montpellier, de laquelle Voyer d'Argenson ne parle qu'en 1654 ; — qu'ils livrent enfin le nom (Colas de Pormorand) du confrère dont un livre fut condamné par la Sorbonne en 1644, et que dom Beauchet-Filleau avait cru être Charles Hersant, auteur de l'*Optatus Gallus de Cavendo Schismate*.

Toutefois le plus grand intérêt, pour les érudits, des documents que nous publions ici, c'est, sans doute, la foule de noms propres qu'ils contiennent. Il nous en faut, et le plus possible, pour arriver à mieux connaître l'activité et les créations de la Compagnie du Saint Sacrement. Or, si les savants de province, familiers avec les histoires et les biographies locales, veulent bien prendre la peine de parcourir ces listes, nul doute que, dès l'abord, des noms les y frapperont, qui ne disent rien à ceux d'entre nous qui s'occupent d'histoire générale. Ils nous apprendront à quelles entreprises d'intérêt local des membres de la Compagnie ont été mêlés, — en d'autres termes la Compagnie elle-même, puisqu'elle n'intervenait jamais en corps, mais qu'elle s'imposait de faire agir ses membres, à titre privé, sous leur responsabilité personnelle et par des voies indirectes. — D'autre part, peut-être trouveront-ils l'éclaircissement de quelques

points obscurs de ces affaires et fondations provinciales dans le fait que les hommes qui y furent mêlés faisaient partie de la pieuse, mystérieuse et puissante « Cabale ». L'*Index,* par où se termine ce petit volume, les y aidera, j'espère. Je demande seulement aux chercheurs qui voudront savoir ce qui peut les intéresser dans ces textes, de se reporter de préférence aux passages indiqués sous des noms de *lieux*. Ils savent combien l'orthographe des noms de *personnes* est flottante au XVIIe siècle, et combien la lecture de signatures de gens du monde d'autrefois est souvent difficile. Je n'ai pas besoin d'avertir les hommes d'étude qu'il est beaucoup de mes conjectures onomastiques que je suis loin de garantir.

Je rappelle que j'ai fondu ici en une seule série, en les rangeant chronologiquement, les documents de deux espèces que le ms. de la Bibliothèque Nationale renferme. Les lettres de la première sorte sont publiées, pour ainsi dire, intégralement (il n'y a de supprimé que les formules inutiles; voir ci-après les notes de la première lettre). Pour les circulaires de la seconde sorte, j'ai retranché toutes les formules; mais j'ai conservé, avec tous les noms, — et ils sont nombreux, — toutes les mentions manuscrites ajoutées à l'annonce des décès.

ALFRED RÉBELLIAU.

I[1]

MESSIEURS,

C'est avec un sentiment très particulier de joye que ceste compagnie a apris par vostre lettre le dessing que vous avez de contribuer de vostre part à l'honneur que toute créature doit à l'adorable mystere de l'Eucharistie ; nous prenons de grands augures de tant [de] ferveur en la situation ou vous estes et puisqu'il fault que tout genouil fléchisse devant le Dieu anéanti soit au ciel, soit en terre et mesme dans les enfers, nous esperons que de vostre part vous porteres ou que vous seres mesme sa bonne odeur jusques dessus la mer et que vous estant confirmez puissam-

1 Nouv. acq. franç. 21091, f° 1 et verso. — Pour cette première lettre, nous conservons approximativement l'apparence de l'original. Selon l'usage du XVIIe siècle, les formules de la fin, « Messieurs », et « Vos très obéissants... » etc., sont séparées de la fin de la lettre « ...demeurerons à jamais » par un long espace blanc qui est, à gauche, depuis la dernière ligne, jusqu'à « Messieurs » de 147[mm], à droite, depuis la dernière ligne jusqu'à « Vos très obéissants... » de 178[mm] environ. Nous supprimons ces distances dans notre reproduction des autres lettres et nous imprimons à la suite du corps de la lettre toutes les formules de civilité qui ne peuvent être supprimées.

ment dans son honneur et dans son service vous en ferez part à tous les endroicts de la terre ou vos matelots addresseront leur commerce et ou vos soldats porteront leurs victoires. Si l'un des principaux estudes de vostre ville est a equiper des vaisseaux et les fournir des choses nécessaires pour les grands voïages, de quoy peut-on plus utilement et plus facilement se munir que d'un pain sy rassasiant et si délitieux tout ensemble qui multiplie dans les mains de ceux mesme qui le consument et d'un vin qui scait resjouir et fortifier le cœur avec tant d'aventage, d'un viatique en un mot qui fournit et dure jusques au port mais qui scait y conduire par des routes très assurées ; nous vous envoyons l'extraict de nos statutz, exercices et résolutions que vous avez désiré.

Nous l'accompagnons de nos vœux et de nos prières pour la bénédiction de vos bonnes intentions, nous espérons de[1] la bonté de Dieu qu'il leur donnera succès et parfaira l'édifice dont un sy digne prélat[2] a jetté les fondements avec un soing et une charité sy exemplaire, sy nous l'espérons nous le désirons très ardenment le demenderons au ciel avec grande instance et demeurerons à jamais,

Messieurs,

Vos très obéissants et affectionnez serviteurs.

1. Au v° du f° 1.

2. François de Loménie, évêque de Marseille, mort en sa seigneurie du Fay en Limousin, le 7 février 1639.

Les supérieur et directeur de la Compagnie du très St Sacrement de Paris.

DROUART, BRANDON, DUMESNIL, secrétaire.

A Paris ce 5 May 1639.

A[1] *Messieurs,*
Messieurs les Supérieur, Directeur et Compagnie du St-Sacrement à Marseille.[2]

II[3]

✝

MESSIEURS,

Estans tous uniz par charité les uns aux autres, nous avons creu estre obligez de vous donner advis du deceds de Monsr Martin official de l'Abbaye de

1. Au v° du f° 2.

2. Sur le dessus et sur le dessous de la lettre pliée, un cachet de cire rouge, d'un diamètre d'environ 13^mm^ représente sur un autel, entre deux candélabres ou deux colonnettes, un ciboire d'où sort l'hostie.

Sur chaque dessus, en côté, transversalement et perpendiculairement à l'adresse, le destinataire a inscrit l'origine de la lettre. Ici (f° 2, v°) « De la Compagnie de Paris, du 5 mai 1639. » Nous ne reproduirons ces mentions que s'il y a quelque remarque à faire à leur sujet.

3. Cette lettre, comme un grand nombre des suivantes, est surmontée d'une petite croix.

St Germain des Prez lez Paris, un des confrères de ceste compagnie homme de s[te] vie et fort zélé pour la gloire de Dieu et l'advancement du prochain, de la mort duquel nous avons un grand ressentiment, et vous conjurons de vouloir prier Dieu et communier à son intention pour le repos de son âme, supplyant de nostre part nostre Seigneur Jesus-Christ qu'il soit vostre recompense et vous comble des felicitez lesquelles nous vous souhaitons la hault dans le ciel avec autant d'affection et d'amour de Dieu comme nous voulons vivre et mourir en luy, Messieurs, vos tres humbles et tres affectionnez serviteurs,

DROUART, supérieur, BRANDON, pour le directeur,
DUMESNIL, secrétaire.

A Paris ce 24 May 1639.

III

MESSIEURS,

Nous avons receu vostre lettre du 30 du passé qui nous a faict cognoistre que les nostres vous ont esté rendues, et aussi l'estime que vous en faittes par le soing que vous avez eu de vous souvenir en vos devotions de feu M[r] l'official de St Germain, nostre bon con-

frère. Nous vous en remercions bien fort et loüons infiniment vostre entreprise d'establir en vostre ville une maison pour y enfermer et nourrir tous vos pauvres. Elle est saincte et digne de vostre zelle, lequel Nre Seigneur benyra sans doubte pour la perfection de ce grand ouvrage puisqu'il en est seul le motif et qu'il en doibt estre ainsy que vous nous avez tres bien remarqué le principal ouvrier. Nous y contribuerons de très bon cœur nos prières et offrirons de nostre part a la divine bonté vos soings et vos travaux. Offrez luy de la vostre nos foiblesses et l'achettez a son service affin qu'il en ayt pityé et nous donne les graces necessaires pour nous mieux acquitter et plus fidèllement des debvoirs de nostre voccation, comme nous l'en suplions tres humblement, et vous, de nous faire participans de vos bonnes œuvres de charitez puisque nous sommes, Messieurs, Vos tres humbles et affec[tion]nez serviteurs, les sup. et direct. de la comp. du S[t] Sacrement[1].

BRANDON, DE VAUX [?], DANTY [?] secrétaire.

De Paris ce 23 Septembre 1639.

[Sur l'adresse :]

Port 3 sols.

1. Les formules de salutation finale, — que je supprime à partir d'ici pour alléger cette publication, — sont les suivantes :

« Vos très humbles et affectionnés serviteurs, les supérieur et directeur de la Compagnie du St Sacrement. [Suivent les trois signatures.]

« Vos très humbles et très affectionnés confrères de la Com-

IV

MESSIEURS,

Vous scavez come nostre institut nous unit tous ensemble d'un mesme esprit et sacrement d'amour et de charité ; toutes les aultres vertus commancent et finissent icy bas, celle la seule passe avec nous

pagnie du très saint Sacrement establye à Paris : N. supérieur, N. directeur, N. secrétaire.

« Vos très humbles et très affectionnés serviteurs, les supérieur, directeur et confrères de la Compagnie, [etc., comme ci-dessus].

« Vos très humbles et très affectionnés serviteurs et confrères, les supérieur, directeur et Compagnie du très saint Sacrement [le reste, comme ci-dessus].

« Vos très humbles et très affectionnés serviteurs, les confrères de la Compagnie [etc., comme ci-dessus].

« Vos très humbles et très affectionnés serviteurs, les Supérieur, Directeur et Compagnie du St Sacrement establie à Paris [etc., comme ci-dessus].

Cette dernière formule devient la plus fréquente à partir de la lettre du 15 mai 1642.

A partir de la lettre du 15 mai 1643, il y a, *le plus* souvent, « serviteurs et confrères, » et souvent « du très saint sacrement de l'autel. »

Toutes ces formules disparaissent à partir de la lettre du 1er juin 1658. C'est l'année où cessent aussi les circulaires imprimées dont nous donnons plus loin le contenu.

de cette vye nous accompagne en l'aultre et nous joinct éternellement à Dieu. Ce qui nous oblige de nous entr'aymer tous non seulement en ce monde mais ceulx mesme encore qu'il plaist a la divine bonté de rappeler à soy. Pour cette raison nos exercices ordonnent qu'arrivant le deceds d'aulcun de nos confrères, les presbtres celebreront la Ste Messe, les séculiers communieront à son intention et tous ensemble feront pour luy quelques prières communes à la première assemblée. A quoy ayans essayé de satisfaire depuis peu de jours par deça pour le salut de l'ame de feu Monsieur de Pichery, vivant maistre d'hostel de la Royne, nostre tres cher confrère, l'un des premiers et plus antiens instituteurs de nostre compagnie naguères decedé en cette ville avec un tres grand exemple de patience et de vertu, nous avons désiré vous en donner advis et vous supplier, Messieurs, comme nous faisons très affectueusement le vouloir de vostre part assister des mesmes charitables debvoirs et offices ainsy que nous ferons tres volontiers de la nostre aux occasions semblables que vous nous manderez. Afin qu'estans aussy mutuellement secouruz des sainctes prières de nos deffuncts confrères, nous puissions avec eulx posséder à jamais la mesme charité en laquelle nous demeurons, Messieurs.....

CHOMEL, supérieur, GRANGER, chanoine de l'Eglise de Paris, Directeur ; MÉLIAND, secrétre.

De Paris le troisième jour de febvrier 1640.

(Tournez)[1].

Messieurs pour entretenir entre nous une bonne et mutuelle correspondance aux occasions qui se pourront présenter nous vous prions de nous mander à vostre première commodité bien précisément le nom, la qualité et la demeure en vostre ville de celluy d'entre vous ou aultre que jugerez à propos, auquel nous pourrons confidamment addresser nos lettres pour vous les faire rendre et tenir avec asseurance par cy après et en cas qu'il change de demeure ou aultrement vous nous en donnerez advis ou nous en nommerez un aultre comme nous ferons aussy de nostre part. Et quant à présent pour celles que vous nous escrirez vous les addresserez s'il vous plaist à Monsieur Germain procureur fiscal au bailliage du faulx bourg St Germain, demeurant dans le dict faulx bourg au carrefour du bout de la rue de Seyne en cette ville.

1. La partie qui suit est au verso.

V

MESSIEURS,

Nous avons subject de remercyer Dieu et de luy rendre graces infinies de ce qu'il s'est voulu servir de vostre compagnye en une action si S^te^ et relevée comme est l'establissement d'une maison de charité sy profitable au publicq et qui va a l'augmentation de la gloire de Dieu, nous prenons part dans ces bonnes œuvres puisque toutes nos compagnyes ne faisant qu'un corps nous devons estre tous unis par le lien de la charité qui n'est aultre que l'amour de Dieu c'est dans ces maisons que ceste vertu paroist davantage par les Sts Exercices qui s'y praticquent journellement pour l'instruction du prochain, vertu sur touttes les aultres d'aultant plus éminente qu'elle nous rend plus semblables à Dieu, nous prirons Dieu qu'il comble de ces favorables benedictions ceste Ste Maison afin que le publicq en recoive le fruict qu'il en attend et vous la récompense deue a des œuvres si méritoires, ce que nous vous souhaittons comme estant, Messieurs.....

DE CASTILLES [?] S.[upérieur] p.[rêtre], SAULNIER, secrétaire.

A Paris ce sixiesme aoust 1641.

A Monsieur,

Monsieur Emanuel Pachier [illegible], *chanoine et théologal de l'Eglise majeure, demeurant devant la maison des filles pénitentes dictes repentyes, à Marseille*[1].

VI

MESSIEURS,

Vostre compagnie s'efforçant aultant qu'elle peult de se perfectionner et que la gloire de Dieu s'aille augmentant de jour à aultre par les assistances qu'elle tache de rendre au prochain, nous avons pensé de vous envoyer un petit livre[2] faict par un de nostre compagnie que nous estimons tres utile pour cest effect. Vous verrez par la lecture d'icelluy le grand bien qui en peult arriver sy l'on mect en praticque les bons enseignementz qu'il nous donne. Nous laissons à vos prudences de le faire imprimer pour en faire la distribution aux seigneurs des villages que jugerez qui en feront leur proffict et feront

1. La note transversale de l'adresse est ici :

« Paris. De Mrs de la Compe du St-Sacrement, du 6e Aoust 1641. »

2. Il serait intéressant de déterminer ce « petit livre ».

observer les articles contenus audict livre. Ce seroit un grand bien pour la compagnye sy ces enseignementz estoient praticquez veu que l'jgnorence qui se trouve parmy les habitans des villages causée par le peu d'jnstruction qu'ilz ont les portent a tous les désordres qui s'y commettent et a une stupidité grossière des principaulx articles de leur salut qui est tout à faict jndigne du caractaire de chrestien ; de nostre part nous travaillons a ce qu'il soit mis en praticque et pour cest effect chascun de nostre compagnie s'est chargé d'un nombre de livres pour distribuer aux seigneurs des villages qui sont de leur cognoissance. Nous espérons que Dieu bénira ce travail. Ce qu'attendant de sa misericorde, nous demeurerons, Messieurs...

DE CASTILLES, sup^r^, PERROCHEL, directeur,
SAULNIER, secrétaire.

A Paris ce 29 aoust 1641.

[Pour cette lettre et les suivantes l'adresse est de nouveau :]

A Messieurs,

Messieurs les Supérieur, Directeur et Compagnye du St-Sacrement establye à Marseille. *A Marseille.*

VII

MESSIEURS,

La presente sera pour vous donner advis de la mort de Monsieur le marquis de Nonant qui estoit de nostre compagnye du St Sacrement, personnage de mérite et piété singulière. Vous ferez prières s'il vous plaist pour le repos de son ame et qu'il plaise à Dieu par sa bonté luy faire miséricorde, outre que noz exercices nous obligent de rendre ce devoir à noz confrères deffuncz nous estimons que ces devoirs que nous leur rendons sont fort agréables à Dieu, puisque par iceulx nous tesmoignons que la charité que nous avons eue l'un pour l'aultre pendant la vie nous la continuons encorres après la mort nous vous envoyons un livre des prières qui se disent à l'ouverture et à l'issue de la Compagnye du St Sacrement, ensemble ce qui se dict après l'eslection des officiers et decedz de nos confreres lequel on a faict imprimer pour la commodité des ecclesiastiques de nostre compagnye. Dependant nous demeurerons, Messieurs...

DE CASTILLE, sup., PERROCHEL, directeur,
PRÊTRE, secrétaire.

A Paris ce viij[e] 9bre 1641.

Nous vous recommendons aussi l'âme de feu Monsieur Saulnier secrétaire de nostre Compagnie et trésorier de France à Limoges[1].

VIII

MESSIEURS,

La profession particulière que nous faisons d'honorer le tres sainct et très adorable Sacrement, qui est un Sacrement d'union et de charité nous obligeant d'assister les pauvres dans leurs necessitez, principalement quand le secours qu'ilz demandent est raisonnable et tend à les dellivrer des peynes qu'on leur faict souffrir injustement. Nous avons estimé que vous agreeriez vollontiers d'employer vos soings pour obtenir la liberté d'un pauvre garçon de cette ville nommé Jacques Sauvage qu'on nous a dit estre encore dans les galleres et servir dans la patronne depuis huict ans en ça bien que le terme de sa condempnation ne soit que de trois ans seulement comme vous verrez par l'extraict que nous vous envoyons et le

1. Le cachet rouge de l'adresse est ici recouvert d'une languette de papier adhérente.

subjet de cette lettre et que nous vous prions instamment d'embrasser ce bon œuvre aveq aultant plus de zelle que cette vexation est estrange et barbare et la misère de ce jeune homme digne de compassion. Si par vostre entremise il est dellivré de ses chesnes, nous vous en recevrons grande consolation et serions merveilleusement ediffiez si cette occasion vous servoit de motif pour procurer un bon reglement affin d'empescher que telles injustices ne se commettent plus à l'advenir. Nous esperons cet effect de vostre piété et de la misericorde de Nostre Seigneur les grâces nécessaires pour faire que tous nos desseings réussissent à sa plus grande gloire. Nous l'en suplions très humblement et vous de nous aymer comme, Messieurs...

DROUART, supérieur, RENAR, directeur,
DANTY, secrétaire.

De Paris ce 27 apvril 1642.

[Au bas, à gauche :]
Marseille[1].

1. La note transversale de l'adresse est ici :
« Paris. De Mess. de la Compe du 27 apvril 1642. »

IX

MESSIEURS,

Encor que la bonté infinie de nostre Seigneur envers les hommes se manifeste clairement en l'ordre admirable que sa divine providence a establi dans l'univers si est ce néantmoins quele ce faist cognoistre plus sensiblement par les bons désirs et sainctes affections qu'il leur inspire de donner quelque partie de leur temps à son service lui randre des particuliers respects et hommages et de procurer sa gloire aultant qu'il est possible dans l'adcistance corporele et spirirituele du prochain et ainsi les assurer de leur salut éternel. Nous sommes grandement redevables à ceste adorable providence de nous avoir choisis particulièrement pour cest effect et d'en attirer tous les jours d'autres pour associer a nostre Compagnie laquele a reçeu une joye incroyable d'apprendre par vostre lettre du 25 febvrier confirmée par un aultre du 22e du passé les dispositions qu'il y a pour son établissement à Grenoble où elle pourra sans doubte faire beaucoup du fruit si Dieu permet que son bien lui arrive comme il a faict à Tholose et pour cella nous avons jugé fort à propos de communiquer nos statuts et

exercisses à ceulx qui entreprennent ce bon œuvre. Nous vous les envoyons pour le leur faire voir de nostre part. Mais nous vous prions instamment de ne les confier à personne dont vous ne soyes bien assurés affin qu'il n'en soit point abusé et que l'on n'en tire aucunes coppies. Cella est de très grande importance pour garder fidellement le secret dont vous scavez que nous faisons particulière profession. Quand l'establissement en sera faict nous vous envoyerons les résolutions que ont esté faictes de temps en temps à mesure que les occasions s'en sont présentées, qui contiennent plus amplement nos practiques et exercisses, affin que comme nos esprits seront unis nos employs soient aussi en tout semblables. Vous nous faires le bien de nous en advertir et esperons que vous prendres la peine de conduire et mesnager ce bon œuvre avec la prudance et discretion que Dieu désire en tout ce qui regarde son service. Sa Majesté en sera gloriffiée, le prochain servi et consolé et nostre compagnie infiniment satisfaicte. Des puis quelques jours Monsr Lhuillier auditeur de la Chambre des Comptes est descédé. C'estoit un très digne subject de nostre Compagnie en laquelle il a laissé une très bonne odeur de sa vie par ses rares exemples de sa pietté et fervente dévotion. Nous croyons vous en avoir ci-devant donné advis aussi du décès de feu Monsr Saulnier trésorier de France qui a rendu de bons services à nostre Compagnie dans les charges

qu'il y a heues. Nous avons rendu à leur mémoire ce que nous debvions pour leur salut et vous prions d'en faire de mesme de vostre part suivant nos reglements et de nous aymer comme, Messieurs...

DROUART, sup^r, RENAR, directeur,
DANTY, secrétaire.

De Paris ce 15 Mai 1642[1].

X

MESSIEURS,

Les occasions de penser a la mort nous sont assez fréquentes et nous recevrions un jour beaucoup de confusion si nous n'en faisions proffit et n'en tirions les avantages chrestiens que nous debvons pour nous porter sainctement au mespris de cette vye et de toutes les choses perissables auxquelles nous nous attachons si fort icy bas. Il y a peu de jours que nous vous avons escrit le trespas de Mr Saunier trésorier de

1. La note transversale sur le dessus de la lettre pliée est ici : « Paris. Coppie de lettre de Messieurs de la Compagnie de Paris du 15 Mai 1642 donnée pour Grenoble à M. le Juge du Palais le 7e dudict pour estre raportée à son retour. » [Pas de suscription.]

France et de Mr Lhuillier, Maistre des Comptes. Par cette cy vous aprendrez le decez de Mr Desjardins presbtre abbé de St-Lo, très digne subject de nostre compagnie laquelle a esté grandement ediffiée de sa piete et douce conversation pendant qu'il a esté parmy nous. Comme vous avez sans doubte satisfaict aux dévotions que vous debviez pour le salut des premiers nous vous prions de contribuer vos prières pour le repos du dernier. Les soings que nous prendrons en ces rencontres pour les aultres nous seront rendus avec usure a nous mesme quand nous aurons achevé nostre [pele]rinage en ce monde. Cette consideration doibt exciter nostre zelle quoyque toutes nos œuvres doibvent estre desinteressées et n'avoir aultre but que purement l'honneur et la gloire de Dieu en qui nous sommes de bon cœur, Messieurs...

DROUART sup. RENAR direct. DANTY secretaire.
De Paris ce 5 Juin 1642.

XI[1]

MESSIEURS,

Nous avons satisfaict à vos lettres il y a desja longtemps et vous avons envoyé nos statuts signez et

1. Cette lettre et la suivante portent trois cachets de cire rouge, au lieu d'un.

scellez pour les communiquer de nostre part à ces Messieurs de Grenoble qui ont dévotion d'y establir une compagnie du St Sacrement. Nostre paquet vous a esté envoyé par la poste et adressé à Monsr Giraud vostre directeur. Nous n'estimons pas qu'il ayt esté perdu ces accidans arrivent rarement. Néantmoings vous nous ferez plaisir de nous en esclairer et nous mander de quelle voye nous pourrons nous servir desormais pour vous faire tenir seurement nos lettres. Par vostre dernière vous nous faictes cognoistre les soings que vous avez pris pour ce pauvre forçat nommé Jacques Sauvage nous vous en remercions et vous prions de les continuer quand il sera de retour et faire vostre possible pour tacher de le dellivrer de ses chesnes puis que son service est achevé. Dieu bénira vos peines et travaux en cette occasion et vous donnera des lumieres particulières pour remédier à ces désordres à l'advenir. Nous l'en suplions de bon cœur et vous de nous agréer, Messieurs, comme...

DROUART sup. RENAR direct. DANTY secrétaire.

De Paris, ce 14 juin 1642.

XII

MESSIEURS,

Nous vous remercions bien fort de la peyne que vous avez prise pour Jacques Sauvage pauvre forçat. Nous espérons de vostre charité que vous employerez vostre crédit pour le retirer des gallères à leur retour puis qu'il y a servy le temps de sa condempnation. Nous vous envoyons les extraictz des forçats de la dernière chesne qui est partye d'icy depuis quelques jours, pour les dellivrer s'il vous plaist à chacun d'eulx ou bien les garder et en disposer ainsy que vous jugerez plus à propos pour le bien de ces pauvres gens afin d'empescher qu'on ne les contraigne de servir plus longtemps qu'ilz ne doibvent. Cet œuvre n'est pas des moindres que l'on puisse faire pour la gloire de Dieu et le salut du prochain. Nous vous la recommandons autant qu'il nous est possible et vous prions de croire que nous sommes de bon cœur, Messieurs...

DROUART sup. RENAR direct. DANTY secrétaire.

De Paris ce dernier Juin 1642.

XIII

MESSIEURS,

Nous n'avons pas plustost fermé et envoyé nostre dernière qui c'est présenté un nouveau subject de vous escrire qui est la mort de Monsieur Patrocle gentilhomme de grande vertu qui estoit de nostre compagnie a laquelle il a laissé une très bonne odeur de sa vie par ses bons exemples. Nous vous en faisons part affin que, comme nous, vous rendies a sa mémoire les debvoirs ausquels nos règlemens vous obligent pour le repos de son âme c'est le subject de cette lettre laquelle vous assurera de plus que nous sommes de cœur et d'affection, Messieurs..

DANTY, sup^r^. J. BARREAU, directeur.
GAUTIER, secrétaire.

A Messieurs, Messieurs de la Compagnie du tres St-Sacrement establie à Marceille.

De Paris ce 31 Octob. 1642.

[L'adresse extérieure porte :]

A Monsieur, Monsieur Girauld, prieur de l'église et paroisse St-Sauveur à Marceille.

[Indication du port :]

4 s[ous].

XIV

MESSIEURS,

Il ne ce passe presqu[e] [p]oint de jour que nous ne soyons advertis de ce grand Dieu que tous les hommes doibvent mourir une fois, la providance adorable l'ayant ainsi permis pour nous detacher de la terre et nous faire aspirer au ciel; nous avons depuis peu receu cet advertissement par le decès arivé de Mr Ravé tres docte et non moins bon ecclesiastique qui estoit de nostre compagnie à laquelle il a laissé une bonne odeur de sa vie. Nous vous en donnons advis affin que comme nous v[ous] rendiés à sa mémoire les debvoirs ausquels nos règlemens vous obligent pour le repos de son ame : c'est le subject de cette lettre qui vous assurera de plus que nous sommes, Messieurs...

DANTY supr. BARREAU, GAUTIER secret.

De Paris ce 15 Janv. 1643 [1].

1. Note transversale sur l'adresse : « Paris. De la Compe de [cette] ville, etc. »

XV

MESSIEURS NOS TRES CHERS CONFRÈRES,

Il ne ce passe presque point de jour en nostre vie que nous ne soyons advertis que tous les hommes doivent mourir une fois, la providence adorable l'ayant ainsi ordonné pour détacher notre cœur de la terre et pour nous faire aspirer au ciel. Nous avons depuis peu reçu cet advertissement par le décès de M^r^ l'evesque de Cominge et de M. Gobier (?) docteur de Sorbonne, personne de haulte probité qui estoient associées à nostre compagnie à laquelle ils ont laissé une très bonne odeur de leur vie. Nous vous en donnons part afin que comme nous vous rendies à leur mémoire les debvoirs ausquels nos règlements nous obligent pour le repos de leur âme. C'est le subject de notre lettre qui vous assurera de plus que nous sommes de cœur et d'affection, Messieurs...

DANTY, sup^r^. BARREAU, GAUTIER, secrétaire.

Vous recevres le catalogue des compagnies affin de leur escrire en pareille rencontre et nous adresseres les lettres pour les faire tenir.

Le bruit de la mort de Monseigneur de Cominge ne continue plus.

De Paris, ce 31 mars 1643 [1].

XVI

MONSIEUR,

Je croy que vous aures apris par celles que la Compagnie vous a escrittes non seulement que j'ay pris soin de rendre vos lettres à la compagnie mais aussi de vous procurer responce ce qui n'a peu estre fait si tost à cause des changemens qui ont esté par deça or comme la compagnie ne s'assemble que tous les Jeudis, si les paquets ne me sont rendus le jeudi avant midi faut attendre à la huitaine à les ouvrir il y a encores une chose a scavoir pour ma véritable deffence c'est que quelque lettre que la compagnie recoive apres qu'elle a esté leue en plaine compagnie selon la prudence des supérieur et directeur l'on comet un ou plusieurs de ladite compagnie pour soliciter et travailler a l'affaire dont on a escrit et par ce qu'on a grande quantité d'affaires la compagnie ne fait point de res-

1. Note transversale sur l'adresse : « Paris. De la Comp. de Paris, etc. »

ponce que lorsque ceux qui ont été comis ont fait raport de leurs diligences à ladite compagnie de ce qu'ils ont fait ; laquelle responce s'expédie par les officiers hors la compagnie tellement que je n'en suis pas tousjours adverti. Je me suis néantmoins enquis de vostre affaire en conséquence de vostre lettre. Messieurs les officiers m'ont dit vous avoir fait responce et que Madame d'Esguillon donnerait neuf mille livres. Si à autre chose je puis servir à vostre louable dessein comme à ce qui touchera la moindre partie de vos intérêts je serais très heureux de vous tesmoigner que je suis par effect, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BRUAND (?).

Ce 3 may 1643.

[Suscription :] *A Monsieur, Monsieur de Moulac (?) en sa maison proche la petitte porte des grans Augustins à Marseille.*

5 s.

3 s. de port.

[Note du destinataire :]

« Paris de Mr Germain du 18 mars 1643 [1]. »

1. La date mise par l'expéditeur parisien ne concorde pas ici avec celle qu'a inscrite sur l'adresse, à son ordinaire, le destinataire marseillais.

XVII

MESSIEURS,

Le bruit et les couriers qui ont prévenu les diligences ordinaires vous auront apris la plus sensible et funeste nouvelle dont les cœurs vrayment françois peuvent estre affligez ; aussi sans prétendre de vous en donner advis ny vous exciter aux pieux debvoirs que tous les bons subjects doivent rendre à la mémoire d'un roy si chrestiennement mort, nous ne vous escrivons ce mot que pour vous dire que comme nous sommes redevables à la piété du feu roy Louys le Juste de tous les biens que par sa permission nos compagnies ont procuré pour la gloire de Dieu et l'assistance du prochain, nous l'avons deü regarder après Dieu comme l'autheur et le chef d'icelles et ainsy par des obligations toutes singulières nous luy devons des prières plus particulières que les generalles. C'est pour cela que nous avons résolu que tous lès prestres de nostre compagnie célèbreront la Ste Messe et les laïques communiront pour le repos de son âme et dans la croyance que nos vœux auront esté fortiffiez de l'union de vos suffrages nous demeu-

rerons en celuy qui au St Sacrement de l'autel est toutes les délices des Roys, Messieurs...

LARCHER, supérieur, BRANDON, directeur,
DROUART, secrétaire.

Nous croyons que vous aurez receu les responces que nous avons faictes il y a longtemps aux lettres que vous nous avez escriptes du dessein que vous avez de faire bastir un hospital pour les pauvres forçats malades. Madame d'Esguillon a promis d'y contribuer de 9 M et il n'est pas encore temps de demander davantage des ministres de l'estat.

A Paris ce 15me may 1643.

XVIII

MESSIEURS,

Nous avons jugé à propos de joindre nos prières à celles que toutte l'église faict pour obtenir de Dieu une bonne et heureuse paix et pour cet effect, oultre les prières que les particuliers de nostre compagnie ont esté invitez de faire, nous avons résolu de dire à la fin de chacune assemblée l'antienne avec l'oraison de la paix tant et sy longuement que la guerre durera seulement de laquelle résolution nous avons estimé

vous debvoir donner advis affin qu'estans unis de prières comme nous le sommes d'esprit nous puissions plus facilement estre exaucez par Nostre Seigneur Jesus Christ qui nous donnera ceste paix pourveu que nous soyons fidelz à luy rendre nos hommages au Tres Sainct Sacrement de l'autel en l'amour duquel nous sommes, Messieurs...

SAINCT-PIERRE, supérieur, BRANDON, directeur,
POULLET, secrétaire.

Paris ce 16 juillet 1643.

XIX

MESSIEURS,

Nous supplions Nostre Seigneur Jesus Christ au tres Sainct Sacrement de vivre uniquement en vous et de remplir tousjours de plus en plus vos esprits de sa lumière et de son amour. L'union qu'il nous a donnée avec luy n'estant pas du temps mais de l'éternité, il est juste que nous la conservions aprez la mort et que nous ne considérions pas comme séparez de nos corps ceux d'entre nous que Dieu a destachez des liens de ceste vie. Il a pleu a sa providence de donner ceste liberté à Monseigneur l'archevesque d'Arles et à Monsieur Froger advocat en Parlement nos tres chers

confrères et de leur faire advancer le voiage dans lequel nous les suivrons tous. Vous scavez qu'elle charité s'est d'assister les morts dans leurs misères et que touttes les penes de ceste vie n'estant pas capables d'esgaler celles de l'aultre, nous n'aurons jamais de plus grands subjectz de compassion que ceux que leurs âmes nous fournissent. Ce doibt estre nostre intention de les secourir touttes sy nous en estions capables. Mais nous avons des obligations singulières et par nos statutz et par nostre esprit de rendre nos debvoirs à celles dont nous vous escrivons l'edification qu'elles ont donné vivantes parmy nous mérite ceste assistance et ce nous est une tres grande consolation de la leur rendre puisque non seulement le bien de nos amis nous est sensible mais encores le soing que nous prenons de le leur procurer nous en faict espérer ung pareil. Nous vous supplions d'entretenir principalement par ce moyen la liaison de nos compagnies et de prendre la prière que nous vous en faisons pour un tesmoignage que nous sommes, à la vie et à la mort, Messieurs...

SAINCT PIERRE, supérieur, BRANDON, directeur,
POULLET, secrétaire.

Paris ce 6 aoust 1643.

XX

Loué soit le très Sainct Sacrem[ent] de l'autel[1].

MESSIEURS,

Nous avons receu quasi en mesme temps advis du decedz de deux de nos confrères l'un nommé Monsieur Varlet advocat et supérieur de la compagnie d'Angers et l'autre Monsieur Dejehan, aussi advocat, de la compagnie de Périgueux et depuis deux ou trois jours un tres vertueux prestre nommé Mr Laignet de ceste compagnie est aussy décédé nous vous demandons pour les uns et pour les autres également vos suffrages accoutumez. Il est arrivé à la mort de nostre confrère de Périgueux une circonstance fort considérable. Estant dans une pasmoison de laquelle on ne croyait pas qu'il peult jamais revenir, il en sortit contre l'attente de tous et dict d'une voix forte et vigoureuse qu'il vouloit mourir pour le maintien de la vérité de la réalité du corps de Nostre Seigneur en la tres Saincte Eucharistie laquell il receut quasi par miracle Dieu l'aiant voulu en mesme temps recompenser d'un acte de foy si extraordinaire. Le destail en seroit

1. C'est ici qu'apparaît cette devise, qui était l'oraison jaculatoire ordinaire des membres de la Confrérie publique du Très Saint Sacrement et de l'Adoration perpétuelle.

trop long, cela doit suffire pour la consolation de tous nos confrères et pour nous servir d'un nouveau mot pour reschauffer nostre zèle et augmenter nostre confiance envers le très Sainct Sacrement. Nous avons esté contrainctz de retrancher M^r^ l'abé de Pormoren [1] de nostre Compagnie de laquelle apparemment il n'eut jamais l'esprit, pour un livre [2] qu'il a voulu faire imprimer contre le conseil de tous ceux à qu'il en avoit communiqué le dessein lequel a depuis esté censuré de la Sorbonne [3]. Nous vous supplions de lui vouloir donner chacun une messe ou une communion ainsi que que nous avons tous faict affin d'obtenir de Dieu en sa faveur la grâce de le reconnoistre de rentrer dans les sentiments communs [de] l'église et en se retractant de faire une pénitence aussi publique que sa faute. L'on a recommandé aux prières de ceste compagnie et conséquemment de touttes les autres un dessein des plus importants pour le bien et repos

1. Pour les renseignements purement biographiques sur Colas de Portmorand, voir un bon travail de Ed. Colas de la Noue, *Un précurseur de l'Enseignement, l'abbé Colas de Portmorand*, Angers et Orléans, 1891 (23 pp. in-8°).

2. *L'Idée de la famille de Saint Joseph*, réimprimée sous le titre de : *La Famille chrétienne sous la conduite de Saint Joseph*, Paris, Targa, 1644 ; ou chez l'auteur, en la *Famille Sainct Joseph*, au fauxbourg Saint-Victor, près la Pitié.

3. Le 1er novembre 1644. Voir sur cette condamnation d'Argentré, *Collectio judiciorum*, t. III, p. 53-57 et l'abbé Féret, *La Faculté de théologie de Paris*. (*Epoque moderne*, t. III, XVIIe siècle). Cf. dom Beauchet-Filleau, *Annales de... Voyer d'Argenson*, p. 76.

de toutte la chrestienté et la conduite duquel despendra en partie du soing et du ministère de quelques uns de ceste compagnie et de ceux de touttes les autres qui voudront y prendre quelque part nous vous en donnerons advis par homme expert quand il en sera temps l'affaire estant trop importante pous estre fiée à un messager[1]. Nous vous supplions par avance de demander à Dieu que le tout en réussisse à sa plus grande gloire et de nous croire en l'union du très Sainct Sacrement, Messieurs...

BENEHARDIÈRE, supérieur, Monsieur le Curé de St Paul, directeur, absent, PERRIQUET, secrétaire.

A Paris ce xxj[e] octobre 1644.

[P. S.]. — Nos confrères de la Compagnie de Dijon désirent former correspondance avec la vostre et avec touttes celles de vostre province pour faciliter par ce moyen la plus grande gloire de Dieu. Nous leur avons envoyé vos adresses pour cest effect ne doutant pas de vostre zèle non plus que du leur. Nous vous supplions par le premier ordinaire nous envoyer le nom de troix ou quatre des plus zèlez de vostre compagnie et plus propres pour tascher de les faire nommer directeurs de vostre hospital des galériens[2] sans tes-

1. Il serait curieux de savoir ce dont il s'agit.

2. La démarche fut faite et elle réussit. Les premiers administrateurs nommés furent : Henri Arnaud, Pierre de Beausset,

moigner à personne que cela se fasse par le motif de la Compagnie. Nous vous envoyons aussi un procez verbal des galériens qui ont esté condamnés au parlement de Dijon et conduits en vos galères.

Nous vous supplions aussi de donner le mesme advis, de la correspondance que Messieurs de Dijon désirent former avec touttes les compagnies de vos provinces, aux compagnies d'Aix et de Thoulon.

XXI

Loué soit le très Sainct Sacrement de l'autel à jamais.

MESSIEURS,

Nous vous donnons advis du decedz d'un de nos confrères lequel après avoir souffert trois ans des douleurs extrêmement sensibles sans impatiance ny sans aucune plainte est mort avec une si grande tranquilité et une si parfaicte résignation à la volonté de Dieu que ce seroit un crime de le regretter quoy que nous perdions en luy un des plus parfaictz exemplaires de vertu que nous eussions en nostre compagnie. Il

Gaspard de Simiane, Charles Molat (ou Moulat); cf. H. Bouche, *Hist. chronologique de Provence*, t. II, p. 938. Trois d'entre eux au moins (les trois derniers) étaient membres de la Compagnie.

se nommoit Monsieur de Chaudebonne chevallier d'honneur de Madame la duchesse d'Orléans et qui faisoit lui seul une grande partie de l'honneur de la cour en laquelle il a vescu avec une généralle estime et y est mort avec un regret extrême et universel de tous ceux qui le congnoissoient. Vous luy rendrez s'il vous plaist vos derniers debvoirs accoutumez et l'assisterez de vos suffrages ordinaires et nous croirez en l'union de nostre commun maistre, Messieurs...

BENEHARDIERE, supérieur, MAZURE, curé de St Paul, directeur, PERRIQUET, secrétaire.

A Paris ce xxe Novembre 1644.

[P. S.]. — Nous venons d'aprandre depuis ceste lettre escripte le decedz de Monsieur Meslian nostre confrère trésorier de France, frère de Monsieur le Procureur général, qui estoit homme de grande probité et d'une vie fort exemplaire, nous vous demandons pour son âme vos suffrages accoustumez.

XXII

Loué soit le très St Sacrement de l'autel.

MESSIEURS,

Nous vous donnons advis du deceds de Monseigneur l'evesque de Madaure, suffragant de Mets et

qui y a estably une compagnie peu de temps avant sa mort, nous avons aussy eu advis de nos confrères d'Orléans du deceds de Monsieur Bourgoigne, bourgeois de leur ville extrêmement charitable et qu'ils appellent en leurs lettres le vray père des pauvres. Nous vous les recommandons à vos prières suffrages accoustumez; par la mesme lettre de nosdits confrères d'Orléans ils nous asseurent de la bonne et saincte résolution qu'a prise Monsieur l'abbé de Pormorant qui est de se soubmettre entièrement aux sentiments de l'église, de se rétracter de tout ce qu'il a dit ou escript au contraire [1], de faire pénitence dans la retraitte et de subir pour cet effect la jurisdiction de Monseigneur d'Orléans son évesque diocésain. Nous vous demandons en sa faveur pour le fortifier en un si pieux dessein l'aide et la continuation de vos bonnes prières et sommes en l'union de Jesus Crist au très Sainct Sacrement, Messieurs...

BENEHARDIÈRE, supérieur, MAZURE, curé de St Paul, directeur, PERRIQUET, secrétaire.

A Paris ce xvij[e] décembre 1644.

[P. S.] — Nous avons priay un maistre des requestes des amis de Mr de Monmort de le faire ressouvenir de temps en temps de faire faire les expéditions nécessaires pour vostre hospital suivant vos mémoires

1. Voir une *Lettre ou Déclaration* de Pormorand à l'évêque d'Alby, sur le livre de *La Famille chrétienne*, 1644.

et ferons advertir Monsieur vostre prélat des grands besoings de ses prisons en son diocèse. Touchant la proposition que vous faictes de contribuer à l'establissement d'une compagnie à Montpellier ell a esté receue et universellement aprouvée de toutte la nostre. Nous vous supplions d'y travailler suivant vostre zele accoustumé et recommandons encore à vos prières la paix tant dehors que dedans cest estat et de demander à Dieu qu'il illumine Messieurs de la Religion P. R. et qu'il les fasse demeurer dans les termes de l'obéissance qu'ils doivent à Dieu et au Roy il semble qu'ils veillent se servir de ceste conjoncture. Leur sinode commencera au commencement de l'année prochaine. Demandez à Dieu pour leur optenir un esprit de paix et d'union. Nous vous envoions un petit traitay faict par Mr l'evesque de Grace touschant l'honneur et le culte qui se doit rendre au très sainct Sacrement de l'autel.

XXIII

Loué soit le très saint Sacrement de l'autel.

MESSIEURS,

Nous avons eu advis de nos confrères de la compagnie du très saint Sacrement de l'autel establie

en la ville du Pui du decedz de Monsieur de Saleles gentilhomme ecclesiastique très digne subject de nostre compagnie et en mesme temps nous avons aussy esté advertis du decedz de Monsieur de Maurost docteur et curé de Calais qui estoit aussy de ceste compagnie. Nous vous demandons pour luy et pour l'autre vos prières et suffrages accoustumés et vous supplions de nous croire en l'union du tres St Sacrement de l'autel, Messieurs...

LEHOUX [ou LE ROUX(?)], supérieur, MAZURE, directeur, SEGUIER, secrétaire.

De Paris ce 3 febvrier 1645.

XXIV [1]

MESSIEURS,

Il a pleu à Dieu d'appeler à soy Monsieur Bonnart, abbé de St Florent et conseiller au Parlement de Paris qui estoit de nostre compagnie et tellement signalé en ses vertus et mérites qu'il ne nous reste qu'un désir de l'imiter et un regret de l'avoir perdu. Mais puisque c'est un passage qu'il nous faut faire lors et quand il

1. L'épigraphe : *Loué soit*... disparaît depuis cette lettre jusqu'à celle du 3 novembre 1645.

luy plaist, il fault entièrement se résigner à sa ste volonté et considérer que le principal soing que nous debvons avoir c'est de nous y bien préparer et nous acquicter charitablement de nos derniers debvoirs envers les deffuncts et de tous ceulx qui decederont de nos compagnies par prières messes et communions à leurs intentions selon qu'il est porté par nos status c'est ce que je m'assure que vous ferez comme nous vous y convions par ceste lettre et de vous assurer que nous sommes, Messieurs...

LEHOUX, sup., MAZURE, direct.
de St FIRMIN, secr.

A Paris ce xvje Mars 1645.

[P. S.] — Depuis ceste lettre escrite nous avons encore esté advertiz du deceds de Mr de Brassac chevalier des ordres du Roy, Gouverneur et Lieutenant general pour Sa Majesté en Angoulmois qui estoit aussy de nostre compagnie. Vous lui rendrez s'il vous plaist pareillement vos derniers debvoirs [1].

1. La note transversale mise par le destinataire sur l'adresse est ici comme sur beaucoup de ces lettres : « Paris. De la Compagnie » et la date.

XXV

MESSIEURS,

Nous vous escrivismes il y a quinze jours pour vous donner advis du decez de Messrs de Brassac et abbé de St Florent qui estoient de nostre compagnie. Par celle cy nous vous donnerons encores advis de celuy de Monsieur de la Choste fort bon ecclésiastique qui en estoit pareillement pour luy rendre les derniers debvoirs et comme nous voudrions qu'on fist pour nous quand nous serons au mesme estat. Ce qui arrivera infailliblement et dans sy peu de temps que nous ferons bien de nous acquicter soigneusement de ces offices pieux sy nous voulons qu'on en fasse autant pour nous. A quoy nous sçavons que vous avez telle disposition qu'il n'est point besoin de vous y inviter mais bien à vous assurer de la nostre à vous servir, comme estant, Messieurs...

LEHOUX. sup., MAZURE directeur,
St FIRMIN secr.

A Paris ce xxx Mars 1645.

[P. S.] — Nous vous adjousterons encor icy une prière que nous vous faisons de nous mander le jonr

et le mois de l'establissement de vostre compagnie et par l'entremise de qui.

Vous sçaurez encor que nous venons de recevoir une lettre de Mrs de la Compagnie de Tours qui nous donnent advis du deceds de M. de Vaucay de Rocheuse (?) de leur compagnie. Vous luy rendrez, s'il vous plaist, les mesmes suffrages.

XXVI [1]

MESSIEURS,

Nous sommes advertis que la réligion catholique est à la veille d'estre entièrement abolie en Irlande, les parlementaires ne désirant traicter avec le Roy d'Angleterre auquel on dict que ses armes ne soint joinctes avec les leurs et celles des Escossois pour faire la guerre aux Irlandois catholiques et que Sa Majesté Britannique d'ailleurs est tellement pressée qu'elle sera peut estre contraincte d'en passer où ils

1. Après la lettre du 30 mars (fos 44 et 45 du recueil de la Bibliothèque Nationale), nous plaçons ici le fo 60-61, à cause de la date inscrite sur l'adresse par le destinataire marseillais : « mars 1645. » Les signatures nous y autorisent. — Cette lettre, évidemment recopiée avec soin, a le caractère d'une circulaire.

vouderont ce qui nous afflige bien fort comme tous les bons catholiques lesquels ont recours à Dieu en cette occasion pour avoir compassion d'eux et empescher l'exécution de leurs mauvais desseins. Et pour cet effect non seulement l'on faict des prières mais plusieurs contribuent de leurs moiens pour assister lesdictz Irlandois sa Sainteté en donnant l'exemple par la notable somme d'argent qu'elle leur envoie avec un Légat pour fortifier leur parti de quoy nous avons creu vous devoir donner advis pour à nostre imitation faire des prières à Dieu pour ce sujet qui est tellement important à nostre religion que sy Dieu n'y pourvoit elle sera entièrement bannie des trois Royaumes du roy d'Angleterre pour y establir celle de Calvin comme le souhaittent les religionnaires de France et d'Holande avec telle passion qu'ils envoient aux Parlementaires hommes et argent dont nous avons une parfaicte cognoissance comme aussy de vostre zèle à ce qui regarde la gloire de Dieu ce qui nous faict espérer que vous n'obmetteres d'y aporter tout ce que vostre charité vous suggerera laquelle vous sera d'autant plus recommandée que Monseigneur l'archevesque de Paris a ordonné à tous messieurs les curés d'en représenter secretement l'importance à leurs paroissiens. En cette créance nous finirons vous asseurant que nous sommes, Messieurs...

LEHOUX, supérieur, MAZURE, directeur,
DE St FIRMIN, secrétaire.

[P. S.] — Vous serez encor advertis que nostre compagnie faict ung effort de contribuer par elle et par ses amys à ceste charité.

En travers de la suscription : Paris de la Compe, du ... Mars 1645.

XXVII[1]

MESSIEURS,

Nous avons receu une tres grande consolation par la vostre du xxe du passé contenant tant de bonnes œuvres que nous en avons bien du subject de louer Dieu de ce qu'il est ainsy honoré et servy par vostre zèle et charité et de Monsieur l'archidiacre de Montpellier lequel en rend de bons effects par la compagnie, qu'il y establit avec nombre suffisant de personnes dévotes pour en commencer dès à présent l'exercice. Nous n'estimons pas moins les saintes intentions de ces bonnes dames de vostre ville qui désirent faire une compagnie pour honorer le St Sacrement, s'employer aux œuvres de charité envers les pauvres malades non seullement de ladite ville mais des hopitaux et forcats pour faciliter cest establisse-

1. Fo 46.

ment nous vous envoyons des livrets du réglement faict pour les dames dévotes de Paris qui assistent les pauvres de l'Hostel-Dieu et les malades de leurs paroisses. Mesme un discours de Monseigneur l'evesque de Grace pour le culte du très St Sacrement et la facon de le porter aux malades. De tout cela vous en pourrez compiler un bon règlement. Et pour le regard de ces filles de la religion prétendue [réformée] du Languedoc qui désireraient se convertir et estre mises en maisons par[ticulières ?] comme est (?) celle de la Propagation qui est à Paris dont vous désirez un mémoire de son establissement nous tascherons de le recouvrer et de vous l'envoyer par la première occasion. Cependant nous demeurerons, Messieurs...

LEHOUX, sup. BARREAU, directeur,
DE St FIRMIN, secrétaire.

A Paris ce IIe apvril 1645.

XXVIII

MESSIEURS ET TRÈS CHERS CONFRÈRES [1],

Nous vous avons cy devant amplement escrit sur ce subject des bons establissements que vous faictes à

1. Cette addition « et très chers confrères » qui commence ici se continue jusqu'en 1655.

Marseille et tesmoigné la joye que nous en ressentons. Par celle cy nous vous dirons que nous approuvons que vous addressiez vos lettres pour la compagnie de Lyon à Mr l'abbé de St Just suivant l'advis que vous en a donné Mr Lespine lequel ayant cognoistance de tous ceulx de ladite compagnie, il vous a nommé celuy qu'il a recogneu se charger volontiers de ce soing. Et pour le regard de celle de Dijon vous pouvez adresser vos lettres à Monsieur Bouchard qui en est et advocat au Parlement. Il a tant (tant) de charité et de bonté qu'il prandra de bon cœur la peyne de les recevoir et les délivrer à sa compagnie. Nous nous rendrons soigneux de satisfaire tout ce que vous désirez de nous pour vous confirmer l'union et correspondance qui doibt estre entre nous et que nous sommes, Messieurs et très chers confrères, vos très humbles...

LEHOUX (?) sup., BARREAU, DE St FIRMIN secr.

A Paris ce xxixe May 1645.

XXIX

MESSIEURS ET TRÈS CHERS CONFRÈRES,

Nous venons de recevoir une lettre de la compagnie de Périgueux qui nous donne advis du déceds de

Mr Fayoles, bourgeois de leur ville et l'un des plus zelez de leur compagnie et qui a faict une fin semblable à sa vye avec tres grande edification vous luy rendrez s'il vous plaist les derniers debvoirs par les Messes et communions ausquelles nous sommes obliges par nos status et encor par la charité qui doibt estre entre nous laquelle nous convie d'estre, Messieurs et très chers confrères...

Mr le Supérieur absant, BARREAU. D[irecteur],
DE St-FIRMIN, secrétaire,
A Paris le pr[emier] Juing 1645.

[P. S. sur un petit carré de papier collé sur le folio d'enveloppe (fo 51)] :

Après avoir fermé les présentes, nous avons eu advis du deceds de Mr Hallonie curé de St Michel du tertre, de la compagnie d'Angers, auquel nous vous prions de rendre les derniers debvoirs.

XXX

MESSIEURS ET TRÈS CHERS CONFRÈRES,

La compagnie establie au Puy nous a ces derniers jours donné advis du deceds de Mr Connil, curé de l'une des parroisses de leur ville et de leur compagnie

et tesmoigné avoir beaucoup de regret de sa perte pour la vye saincte qu'il menoit par sa piété et charité envers les pauvres qui a esté telle qu'il leur a donné tous ses biens. Ce nous est une consolation de scavoir que parmy nos confrères il s'en trouve de sy parfaits qu'ils nous donnent subject de les imiter et d'espérer que par leurs prières nos compagnies croistront tousjours non seulement en nombre, ains aussy en vertu et sainteté. Mais pour les y convier davantage acquictons nous soigneusement de nos debvoirs par les messes et communions à leurs intentions à quoy vous estes invité par celle cy de satisfaire pour le deffunct et d'advertir ceulx de vostre compagnie qui viendront à Paris et désireront estre admis à nos assemblées qu'il a esté résolu qu'ilz n'y seront receus qu'ilz n'apportent une lettre de vous contenant qu'ilz en sont et désirent assister à nos dites assemblées. Nous en mandons aultant par toutes nes compagnies à celle fin de pourveoir aux difficultés qui se sont présentées sur ce subject sur lequel nous finirons en vous assurant que nous sommes en l'union de celuy dont nous reverons à présent le mistère, Messieurs et très chers confrères...

LEHOUX, sup., BARREAU, d., DE St FIRMIN sécr.

A Paris ce xxie Juing 1645 [1].

1. La note transversale sur l'adresse est ici, comme sur plusieurs autres lettres : « 21 juin 1645. De la C. de Paris. »

XXXI

MESSIEURS ET TRÈS CHERS CONFRÈRES,

Vos plaintes ont esté trouvées si légitimes devant Dieu et devant les hommes qu'a présent toutes choses concurrent pour remédier au sujet d'i[c]elles. Car nous avons asseurance de Madame la duchesse d'Aiguillon et de Monsieur le conte de Brienne que vous toucherez le surplus de ce qui est deu des six milles livres ordonnées par Sa Majesté et que le payement en sera tousjours continué. Mesme l'on travaille après à trouver un expédient pour suppléer au deffaut des sommes que l'on avoit faict estat de retenir sur les appoinctements des capitaines des Galères, dont les oppositions se sont trouvées très justes sur le sujet du retranchement non attendu de la moitié d'iceux. Y ayant grande apparence par les moyens qui en ont desja esté proposez et pour faire reussir lesquels Monsieur Vincent entre autres intéresse son crédit et ses soins, que Dieu en favorizera bientost le succez pour fortifier le courage de Monsr le chevalier de la Coste et sa s[te] et charitable œconomie. La présence duquel à la vérité pourroit beaucoup servir pour en faciliter et accelerer l'establissement. Mais la considération des

fraiz et de la peine qui suyvent les voyages en cour et que d'ailleurs il est très utile de delà, s'oppose au conseil que nous luy pourrions donner de prendre la résolution d'y venir. Espérans que non seulement Dieu luy inspirera l'ordre qu'il aura à suivre en tout ce qui concerne la continuation d'un si excellent œuvre mais aussi comblera sa prudente et sage œconomie d'un million de bénédictions et pour lesquelles obtenir nous joindrons nos prières avec les vostres par un concours le plus dévot et le plus ardent qu'il nous sera possible en qualité, Messieurs et très chers confrères...

BARILLON, DU MATHA pr^e^, FR. DE St AMANT,
secrétaire.

A Paris 8 Aoust 1645.

XXXII

Loué soyt à jamais le très Sainct Sacrement de l'autel.

MESSIEURS ET TRÈS CHERS CONFRÈRES,

Vostre dernière qui nous apprend la délivrance du pauvre Sauvage par vostre courageuse, longue et puissante poursuite nous donne non seulement grande

satisfaction de voir que vous ayez si fort affectionné les sujetz venants de nostre part de vous donner matière d'exercer vostre charité mais aussi eschauffe extrêmement nostre zèle pour à vostre exemple entreprendre les occasions des plus difficiles affaires de charité. Espérants vous faire voir cy après dans les rencontres qui nous interresseront par vos recommandations, combien tout ce qui sera de la gloire de Dieu et des avantages du prochain nous sera proches. Nostre résolution estant mesme de commencer par l'assistance que nous désirons donner à Mr le chevalier de la Coste, si tost qu'il sera icy dans l'affaire de l'hospital des pauvres galériens malades, dont nous trouvons la subsistance si juste à procurer et si digne de nos soins que nous vous promettons de n'y rien obmettre pour tascher de la faire réussir qui puisse despendre de nostre pouvoir. Comme y estants obligez par toutes les considérations divines et humaines et en qualité, Messieurs et tres chers confrères de vos très humbles...

BARILLON, DU MATHA, directeur, FR. DE St AMAND secre.

Ce 3 Novembre 1645.

XXXIII

Loué soyt à jamais le très auguste et très Sainct Sacrement de l'autel.

MESSIEURS ET TRÈS CHERS CONFRÈRES,

L'église estant menascée dehors et dedans d'une ruine prochaine avec beaucoup plus d'apparence qu'elle ne l'a esté depuis dix siècles par les Infidèles et par le pernicieux concours des athées, des impies, des hérétiques et sectateurs de nouvelles doctrines et sa nef ne pouvant, ce semble, sans miracle, éviter un dernier naufrage. C'est à nous, Messieurs, c'est à nous d'enrouser humblement de nos larmes le throsne de sa Miséricorde, dans ce besoin si important, si pressant et si présent pour tascher d'arrester les fléaux épouvantables non seulement préparés par sa justice justement irritée mais qu'il laisse mesme desja agir par des évènements très funestes. C'est à nous, dis-je, puisque Dieu nous a honnorez d'une union si saincte, pour sa gloire et pour le salut du prochain, plus estroictement et plus particulièrement et [que] le reste des hommes par l'invincible ciment du précieux Sang de Jésus-Christ son fils dans le plus divin des Sacrements. C'est

de quoy, Messieurs, nous prenons la liberte de vous prier voire conjurer, vous exhortants aussi de faire comme nous à cette fin un jeusne et une communion à vostre commodité. Messieurs les ecclésiastiques estantz particulièrement priez de dire chacun une messe pour ce sujet et touts ensemble d'agréer s'il vous plaist d'adjouster comme nous à noz prières après *Da pacem, Domine* etc. cette aultre petite oraison *Ecclesiæ tuæ, Domine, preces placatus admitte ut destructis adversitatibus et erroribus universis secura tibi serviat libertate per Dominum* etc c'est ce que nous espérons de vostre zèle, piété et charité, vertuz parfaictement cognues vous estre acquises et familières par Messieurs et très chers confrères...

BARILLON, DU MATHA, directeur, FR. DE St AMANT secretaire.

Ce 8 Novembre 1645.

XXXIV[1]

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS CONFRÈRES,

Sur l'advis qui nous a esté donné par Messieurs de la Compagnie d'Angers du décès de Monsieur Noché,

1. Pour les n°s XXXIV à XXXVII inclus, voir au ms. f° 103-106. Ici commencent, dans l'ordre chronologique, les lettres de faire

docteur en Théologie, leur Confrère et le nostre, nous nous sentons obligez de vous le mander afin que vous luy rendiez les derniers devoirs par nous accoustumez en semblables occasions ; que les Prestres de vostre Compagnie disent chacun une Messe, et que les Laïcques fassent une fois la sainte Communion pour le repos de son âme : c'est la charité que nous vous demandons en sa faveur dont Nostre Seigneur vous sera sans doute la digne récompense. Nous prions sa divine bonté qu'elle nous fasse naistre les occasions de vous tesmoigner, que tres-véritablement nous sommes en luy pour tousjours,

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS CONFRÈRES,

Vos tres-humbles et tres-affectionnez serviteurs et Confrères les Supérieur Directeur et Compagnie du S. Sacrement establie à Paris.

BARILLON, DU MATHA, prê[tre]Fr. de SAINT-AMANT, secrét. [1].

part de décès qui sont des circulaires imprimées (fos 103 et suivants du ms. de la B. N.). Elles sont, comme je l'ai dit, de deux types. Je donne intégralement un spécimen de chacun. Mais pour éviter des reproductions fastidieuses, je me borne pour les autres *lettres de décès imprimées* à reproduire : 1° les dates et les noms des signataires de chacune ; 2° les noms des confrères dont elles annoncent la mort ; 3° les renseignements d'autre nature que les confrères de Paris ont inscrits dans les espaces blancs.

1. Pas de date. Mentions écrites, au dos, transversalement, par le destinataire : « *1645,* || *Paris.* » Adresse mise à la main au dos de la lettre par l'expéditeur : « *A Messieurs* || *Mes-*

XXXV-XXXVII

Trois circulaires imprimées (fos 104-107 du ms.), datées, par le destinataire, de 1645, purement et simplement, et signées de Barillon, supérieur, Du Matha, directeur, Saint-Amant, secrétaire. Elles transmettent les décès de MM. de Boussac, prêtre (de la Cie d'Angers), Yral (de la C. du Puy), Viaut, séculier (de la C. de Lyon).

XXXVIII [1]

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS CONFRÈRES,

Comme il a pleu à Dieu de disposer de Monsieur de la Roche-Maillot qui estoit de N. C. nous avons

sieurs les Supérieur, || *Directeur et Compagnie du* || *St-Sacrement establie* || *à Marseille* || . » [Cachet du Saint-Sacrement].

Tel était le type des lettres circulaires imprimées par lesquelles la Compagnie de Paris transmettait à ses succursales *les décès de province* dont elle avait été elle-même informée.

Pour compléter le signalement des circulaires de ce premier type, ajoutons qu'il est quelquefois surmonté d'une croix (voir ms., fos 128-131, 133-136).

1. Pour les nos XXXVIII à XLI inclus, voir au ms. fo 107-110. Cette lettre étant la première du type no 2, je la donne intégralement. Ce type no 2 était celui des lettres par lesquelles la Compagnie du Saint Sacrement de Paris informait ses succursales de la mort *de ses propres membres*.

creu ne devoir pas différer davantage à vous en donner advis, afin que conformément aux obligations, où nos statuts nous engagent, les Prestres de vostre C. disent une Messe pour le repos de son âme, et les Laicques communient à cette mesme intention ; espérant que vous luy accorderez cette grâce nous finirons la présente apres vous avoir demandé celle de nous croire à jamais,

MESSIEURS ET TRES-CHERS CONFRÈRES,

Vos tres-humbles et tres-affectionnez serviteurs et confrères les Supérieur, Directeur et Compagnie du S. Sacrement establie à Paris.

BARILLON, DU MATHA, directeur, Fr. de SAINT-AMANT, secrétaire[1].

1. Pas de date. Mentions écrites, au dos, transversalement, par le destinataire : « *1645. Paris.* » Adresse écrite à la main au dos de la lettre par l'expéditeur : « *A Messieurs* || *Messieurs les Supérieur* || *Directeur et Compagnie* || *du Saint Sacrement establie* || *A Marseille.* » [Cachet de cire rouge du Saint Sacrement]. — Ce genre de circulaires présente dans le ms. quelques variantes. Ainsi aux fos 165, 174-176, 178-191, il est précédé de l'invocation « Loué soit le très Saint Sacrement de l'Autel, » imprimée en grosses capitales ; — aux fos 127, 132, 137, il est surmonté d'une croix, et la première phrase est construite sous cette forme : « Ayant plu à Dieu de disposer de... »

XXXIX-XL[1]

Deux circulaires datées par le destinataire de 1645, sans plus, signées de Barrillon, du Matha, Fr. de Saint-Amant, annonçant, la 1re, le décès de Charpentier, avocat au présidial et membre de la C. de Poitiers, la 2e, le décès de Montanier, membre de la C. de Riom (fos 109-110 du ms.).

XLI

Circulaire datée par le destinataire de 1645, sans plus, signée de Brandon, l'abbé de Jassin, Frotté, annonçant la mort de M. « L'Escuyer, conseiller en ce parlement », de la C. de Paris (fo 108 du ms.).

XLII[2]

Loué soyt à jamais le très adorable St Sacrement de l'autel.

MESSIEURS ET TRÈS CHERS CONFRÈRES,

Messieurs de la Compagnie de Poictiers nous ont supplié par lettre en faveur de Monsieur Filleau,

1. Pour ces trois circulaires, nous intervertissons, d'après la chronologie probable, le classement du manuscrit.

2. Nous revenons ici au fo 61 du ms. de la Bibliothèque nationale.

advocat du Roy en leur présidial qui faict une exacte recherche de toutz les arrestz cy devant donnes contre les hérétiques de vous exhorter et toutes les autres compagnies de vouloir favoriser leur dessein par l'envoy de toutz les arrestz de cette qualité dont vous pouvez avoir cognoissance. Cette prière nous ayant semblé si raisonnable et pour un sujet si favorable que nous avons estimé nostre entremise ne pouvoir vous estre désagréable veu la cognoissance que vous avez combien il importe de tascher d'humilier ces ennemis jurez du tres auguste St Sacrement par nostre zèle et noz soins. Car leur insolence les porte à présent à entreprendre plus que jamais à tascher par toutes sortes d'artifices de renverser toutes loix divines et humaines, là où ilz estiment avoir du support ou de l'authorité suffisans pour pouvoir s'émanciper impunément ce que nous croyons vous estre tellement cognu que ces Messieurs ont tout sujet d'espérer avec nous cette charitable assistance de vostre piété. Estant vraysemblable que cet ouvrage estant imprimé sera cy après un promptuaire très commode pour ayder à arrester le cours de leurs entreprises contre les édictz dont nous avons souvent des advis et des plaintes de divers endroictz voire mesme pour les ranger dans leur devoir là où ilz auront notablement abusé de la patience et tolérance du Souverain. Vous estes aussi priez, Messieurs, de nostre part de recommander à Dieu en voz sacrifices

et communions faictz exprès suivant nos statutz le repos de l'âme de deffunct Mons. le conte de Nouailles vivant chevalier de l'ordre nostre confrère, décédé depuis peu et dont se sont desjà acquittez, Messieurs et très chers confrères...

BARILLON, DU MATHA, directeur, Fr. de SAINT-AMANT, secrétaire.

Ce 4e janvier 1646.

[P. S.] Fo 62 verso. Nous avons aussi eu nouvelle depuis la présente escrite du decedz de M. le baron de Saugeon (?), pareillement de cette compagnie.

XLIII[1]

Circulaire signée de G. de Renty, supérieur, l'abbé de Gesy (?) directeur, D'Amours, secrétaire. Datée du 15 mars 1646. Décès de M. Richard, ecclésiastique, de la C. de Dijon.

[Addition manuscrite de la Compagnie de Paris] :

« Il a été ici arrêté que la C. de Paris ni toutes les autres, n'auront aucune liaison, communication et correspondance avec aucune compagnie de femmes, sous quelque titre que ce soit. »

[Addition manuscrite du destinataire marseillais sur l'adresse:]

« On ne doit avoir aucune liaison avec les Compagnies de dames. »

1. Pour les nos XLIII à LXXIV inclus, voir ms. du fo 111 au fo 142. Les circulaires XLIII et XLIV sont aux fos 116 et 117. Nous rétablissons l'ordre chronologique.

XLIV

Circulaire signée de Brandon, supérieur et D'Amous, secrétaire. Datée du 16 avril 1646. Décès de La Fontz, prêtre et curé, de la C. de Senlis.

XLV-XLVI[1]

Deux circulaires signées de Brandon, de Jassein et Saint-Firmin. Dans la 1re (du 12 mai 1646), décès de Tabourin (ou Sabourin) avocat au présidial de la C. de Poitiers ; dans la 2e (du 18 mai), décès de Cormier, maître des comptes, de la C. de Rouen.

XLVII

Signée des mêmes dignitaires. Datée du 24 mai 1646. Décès de Mr Yon, prêtre, docteur et principal du Collège de Navarre, de la C. de Paris. Addition manuscrite transmettant la nouvelle du décès de MM. Dany, gentilhomme, de la C. de Paris, et Roy, chanoine, de la C. de Poitiers.

1. Ms., fo 111 et 112.

XLVIII-XLIX

Deux circulaires, signées des mêmes dignitaires. Dans la 1re (du 22 juin 1646), décès de l'abbé de Montperou, de la C. de Paris. (Raturé : L'Escalopier, prêtre et prédicateur du Roi). Dans la 2e (6 juillet), décès de M. de Filère, juge-mage au Sénéchal du Puy, de la C. du Puy.

L-LI

Deux circulaires signées de Brandon, supérieur et Frotté, secrétaire. Dans la 1re (2 août 1646), décès de M. Goussay, de la C. de Tours. Dans la 2e (24 août), décès de M. de Saint-Pierre, de la C. de Paris.

[Addition manuscrite du destinataire marseillais, au verso de la lettre du 2 août] :

« Pour visiter l'hospital St Esprit : M. Jullien et M. Faudran. Pour visiter l'hospital des Forçats : M. Bayn [ou Baye]. Pour visiter les prisons : Mr le Directeur et M. Laffille [?]. Pour visiter [la Charité ?] : M. Gilles et M. de Cipriani. Pour la conférence spirituelle : M. le Directeur. L'assemblée se tiendra au même lieu, à l'hospital des Forçats, comme la première fois. »

LII-LIII

Dans la 1re circulaire, signée de Drouart, « ancien conseiller, en l'absence de Mr le Supérieur », de Granger St Jehan, chanoine

de l'église de Paris, « pour l'absence de Mr le Directeur » et de Poullet, secrétaire ; et datée du 6 septembre 1646 : — décès de M. Froger, prêtre, docteur de Sorbonne, et curé de l'église St Nicolas du Chardonneret de cette ville, de la C. de Paris.

Dans la 2e, signée de Granger et Danty, datée du 28 septembre, décès de M. Trivoir, « homme de très grande piété et dévotion », de la C. de Paris.

LIV-LV

Dans la 1re circulaire, signée de G. de Renty, supérieur ; de Poussemothe, abbé de St Seurin, supérieur, Frotté, secrétaire, et datée du 21 mars 1647 : décès de M. Lamy, de la C. de Paris. — Dans la 2e, signée de Lesné, supérieur, « directeur absent », et Gaillard, et datée du 23 août 1647, décès de M. Talvière, de la C. d'Angers, doyen de St Pierre dudit Angers.

LVI-LXIII

Huit circulaires signées de Lesné, supérieur, Renar, directeur, Gaillard, secrétaire, sauf celles du 31 octobre 1647 et du 27 février 1648 où la signature de Lesné manque.

Dans la 1re (3 octobre 1647), décès de M. Mariette, de la C. d'Orléans.

Dans la 2e [1] (25 octobre), décès de M. Moyenville, trésorier de France, de la C. d'Amiens.

1. Placée dans le ms. (fo 126) après celle du 31 octobre (fo 125).

Dans la 3e (31 octobre), décès de M. Messier, de la C. de Paris.

Dans la 4e (7 novembre), décès de M. Ragueneau, avocat en Parlement, de la C. de Paris[1].

Dans la 5e (15 novembre), décès de M. Molinier, de la C. de Toulouse.

Dans la 6e (25 janvier 1648), décès de M. de Chasteignier, de la C. de Laval.

Dans la 7e (14 février), décès de M. Pessoles, prêtre de la C. de Toulouse.

Dans la 8e (27 février), décès de M. de La Roche, conseiller au Parlement de Bordeaux.

LXIV-LXVIII

Circulaires du 24 mars 1648, signée de G. de Renty, Renar et Gaillard : décès de l'évêque de Rhodez[2], de la C. de Paris; — du 19 juin 1648, signée de Du Matha, prêtre, et Saint-Firmin [sans qualités], décès de M. de La Revalde, de la C. de Lyon ;— du 1er juillet, signée de MM. de Liencourt, Du Matha, prêtre, de Saint-Firmin : décès de M. d'Aquesuie, avocat, de la C. du Puy ; — du 10 juillet, mêmes signataires, décès de M. Cador, prêtre, de la C. de La Flèche; — du 14 août, signée de G. de Renty, Renar, de Saint-Firmin : décès de M. de Benville, de la C. de Rouen. Dans cette dernière, addition manuscrite de la Compagnie de Paris :

« Messieurs, nous avons reçu et envoyé votre lettre à MM. de Grenoble, a qui nous avons aussi mandé qu'ils pouvaient désor-

1. Cette circulaire et les dix suivantes sont surmontées d'une petite croix.

2. D'après Gams, Charles de Noailles, évêque de Rodez, ne serait décédé que le 27 mars 1648.

mais faire l'adresse de leurs lettres pour nous à Mr Girault, et même avoir entrée en votre (notre ?) Compagnie comme vous (nous ?) en la leur, aux conditions de nos usages ordinaires, c'est-à-dire, en portant des lettres signées et cachetées. Leur correspondant se nomme M. de Ponnat, Conseiller du Roy en son parlement de Daulphiné, à Grenoble. Nous vous supplions de nous mander, à la première occasion, si vous avez reçu les lettres du Roy que nous vous envoyâmes il y a quelque temps pour l'établissement de votre hôpital et si elles ont été utiles à votre dessein. »

LXIX-LXXIV

Circulaires du 21 août 1648, signée Lesné, Renar, de Saint-Firmin : décès de Favyer, avocat, de la C. de Paris ; — du 30 septembre, signée de Du Matha, prêtre et De Saint-Firmin : décès de Le Clairmont d'Antrague, laïque, de la C. de Paris, et M. de Ciron, prêtre, de la C. de Toulouse [1] ; — du 2 octobre, signée « le supérieur absent », de J. Barreaux et Saint-Firmin : décès de M. Ameilhon, prêtre, de la C. de Riom, et de M. Germain, laïque, de la C. de Senlis ; — du 9 octobre, signée des deux mêmes : décès de M. Romans, prêtre, de la C. d'Arles ; — du 23 octobre, signée, comme la suivante, de Liencourt, J. Barreaux, De Saint-Firmin : décès de M. Barré, laïque, de la C. d'Amiens ; — du 30 octobre : décès de M. de Beaumont, laïque, de la C. d'Aix.

Dans cette dernière circulaire, addition manuscrite de la Compagnie de Paris :

« Messieurs, pour responce à vostre dernière, nous vous dirons que les lettres du Roy dont vous nous parlés estoient

1. A partir d'ici, les circulaires de décès ne sont plus surmontées d'une petite croix.

pour l'establissement d'un hospital à Toulon, où nous les avons envoyées, de sorte que c'est une mesprise de nostre secrétaire qui vous en a demandé responce au lieu de le faire à Mrs de Toulon ».

LXXV[1]

MESSIEURS ET TRÈS CHERS CONFRÈRES,

Ayant considéré la benediction qu'il plaist à Dieu de donner à nos compagnies par la multiplication qu'il en a fait en plusieurs villes de ce royaume et que le nombre des establissements qui est desja de plus de trente en peust encor augmenter à l'advenir et par conséquent celui des morts nous avons jugé à propos de n'escrire plus désormais qu'une fois par mois à chaque compagnie pour l'informer du decedz de ceux dont nous aurons receu l'advis pendant le mois de toutes les autres compagnies affin que le mois suivant les confrères puissent durant iceluy célébrer autant de messes et faire autant de communions que nous leur aurons mandé qu'il sera mort de personnes, le tout néanmoins selon la dévotion d'un chacun. Ainsy nous satisferons plus exactement à nos status qui nous obligent les prestres à dire la messe et les laïques à communier pour chaque mort, les compa-

1. Ms. fo 64. L'épigraphe disparaît à partir d'ici jusqu'à la lettre du 30 avril 1651. La petite croix subsiste seule.

gnies estrangères seront soulagées de la despence du port des lettres et nostre secrétaire des despèches pourra facilement fournir à ses expéditions ordinaires ce qu'il ne pouroit faire avec le temps sans grande peinne par la raison que nous vous en avons marqué au commencement de cette lettre. Nous croyons, Messieurs, que vous n'aurez pas désagréable l'advis que nous vous en donnons par ces lignes comme nous avons fait aux autres compagnies et que vous conformans à nos sentimens vous les réduirez maintenant en pratique sans toutefois différer pour cela à nous advertir du déceds de nos confrères sitost qu'il arrivera tant pour leur rendre et promptement nos devoirs en nostre particulier que pour les inscrire dans la liste que nous prétendons envoyer tous les mois aux autres compagnies, nous sommes, Messieurs et très chers confrères, vos très humbles...

LIENCOURT, BARREAU, DE St FIRMIN[1].

Ce 30 novembre 1648.

LXXVI-LXXVII[2]

Circulaire imprimée de novembre 1648, signée, comme la suivante, de Liencourt, Barreaux, Saint-Firmin : décès de

1. Aucune qualité n'est indiquée. — Le cachet rouge sur l'enveloppe est couvert d'un papier.
2. Ms. f° 143-144.

M. Morel, prêtre de la C. de Narbonne; — du 30 décembre : décès de M. Goulads, laïque, de la C. d'Angers.

Dans cette dernière, addition manuscrite de la C. de Paris :

« Messieurs, nous vous suplions d'estre désormais fort réservez à procurer de nouveaux establissements de N. C. et principalement dans les petittes villes où il suffira d'establir de petittes C. et societez selon les règlements que nous vous en avons envoyez parce qu'il seroit à creindre qu'enfin la multiplication ne nous fust ruineuse et préjudiciable par la descouverte et la division d'esprit qu'elle pourroit causer. Nous vous donnons aussi advis d'une profanation abominable du T. S. Sacrement faicte en Picardie par des soldats polonois qui l'ont foulé aux pieds. Vous ferez ce que vostre piété vous suggerera sur ce sujet en réparation d'une injure si outrageante et si digne de larmes.

LXXVIII [1]

MESSIEURS ET TRÈS CHERS CONFRÈRES,

Le conseil du Roy a donné trois arrests sur le raport de Mr de Bernières, Maistre des requestes, des grands abus et désordres qu'il a remarqué ès prisons des villes mentionnées en iceulx, où il s'est transporté par ung motif de charité à ses frais et despens lesquels arrests sont de telle importance qu'ilz méritent d'estre exécutez par tout le royaume y ayant aparence qu'il y a pareils abus ou partye d'iceulx par toutes les pri-

1. Ms. fo 66.

sons et pour ce nous avons creu debvoir vous les envoyer pour en poursuivre l'exécution à Marseille s'il y a sujet de le faire comme aussy aux sièges royaux qui sont de vostre ressort ausquelz fauldra pareillement envoyer les dictz arrests deux desquels sont de la cognoissance des trésoriers de France que vous leur délivrerez s'il vous plaist et prierez de satisfaire au contenu d'iceulx désirant que l'exécution des dictz trois arrests puissent produire d'aussy bons effects en vos quartiers comme ilz font ès dictes villes où a esté le dict sieur de Bernières lequel a aussy pourveu d'ailleurs que la messe soit dite et célébrée tous les dimanches et festes de l'année èsdites prisons, de plus à l'eslargissement de quelques prisonniers qui avoient esté emprisonnez les jours de marchez et de foires contre les ordonnances et faict deffenses aux trésoriers des tailles et du taillon de bailler séparément leurs contrainctes mais conjointement pour le payement des deniers de leurs recettes pour éviter la foulle et l'oppression des redevables. Ledit Conseil qui a veu son procès verbal a approuvé tout ce qu'il a faict pour y avoir apporté toute la justice et l'intégrité requise. Nous souhaittons qu'il soit imité de tous ceulx qui ont mesme pouvoir que luy. Dieu en seroit mieux servy aux prisons, la justice mieux rendue et le peuple soulagé. Vous avez tant de charité que nous ne doubtons pas que de vostre part vous ne contribuiez ce qui dépendra de vous pour

l'accomplissement de ce bon œuvre ce qui accroistra vostre mérite, l'estime que nous en faisons et nous obligera d'aultant plus d'estre, Messieurs et très chers confrères...

LIENCOURT, N. BARREAU, DE St FIRMIN.

Ce dernier décembre 1648.

LXXIX[1]-LXXX

Circulaire du 30 mai 1649, signée de De Mesmes, supérieur, P. de Poussemothe, directeur, Poncet, secrétaire, et portant sur l'adresse : « à Monsieur Marroti, demeurant proche la porte de la Frache à Marseille; » décès de M. de la Bertherie, de la C. de Paris, de M. Raisin, prêtre, à Troyes; de M. Fournier, prêtre, à Lyon; de M. de Pontharnarel, lieutenant criminel à Rennes; de M. Rousseau, trésorier de France, à Poitiers. — Circulaire du 5 août, signée Deslioux (?), supérieur, de P. de Poussemothe, directeur, De Bragelongne, secrétaire; décès de MM. Perriquier et le chevalier de La Coste, de la C. de Paris; Cipriani, de la C. de Marseille; De Renny, prêtre, de la C. de Narbonne; Rousseau, prêtre de la C. de Tours; Voyrel, de la C. de Lyon. Cette dernière circulaire porte une addition manuscrite de la Compagnie de Paris :

« L'on a trouvé à propos de vous faire part du résultat arresté depuis peu dans la Compagnie sur la reception de quelques pères de l'Oratoire dans nos C. de n'admettre aucun ecclésiastique doresnavant attaché à Communaulté ni soubmis à aucun supérieur. »

1. Pour les nos LXXIX à LXXXIV inclus, ct. ms. fo 145 à fo 150.

LXXXI-LXXXIV

Circul. du 7 ou 17 novembre 1649, signée comme la suivante, de Le Houx, supérieur, Du Matha, prêtre, directeur, De Bragelongne, secrétaire : décès de M. d'Hardivilliers archevêque de Bourges, de la C. de Paris; Louvel, prêtre de la C. d'Amiens; Sabathier-Fabri, de la C. de « Tholoze ». — 2 décembre : décès de Mathé, prêtre, de la C. de Poitiers; Verthume, de la C. de Lyon. — Circulaire du 29 janvier 1650 signée, comme la suivante, de Liencourt, supérieur, Du Matha, directeur, De Belloy, secrétaire : décès de M. de Baron, de la C. de Bordeaux; — du 26 février : décès de M. de Bareme [?], de la C. d'Arles, chanoine de l'église cathédrale et « supérieur de la C. dudit lieu. »

LXXXV[1]

MESSIEURS ET TRÈS CHERS CONFRÈRES,

Nous avons appris que vous avez admis en vos assemblées quelques ecclésiastics de congrégation qui sont de la compagnie d'Avignon. Vous pouvés encores continuer à les admettre quand ils se présenteront sy ce sont les mesmes personnes. Mais s'il s'en présente

1. Ms. f° 68.

d'autres nouveaux de ce lieu là ou autre compagnie que vous n'y aiés pas encores reçeu nous vous prions de ne les pas recevoir parce que cela est contraire à nos règlements lesquels nous devons garder non seulement parce que nous nous y sousmettons mais aussy parce que quelques religieux et prestres de congrégation très notables qui ont aidé de les former dans la naissance de nostre compagnie ont esté de cet advis par les conséquences très grandes qu'ils en ont remarqué qui sont esgales pour touttes les compagnies nous sommes, Messieurs et très chers confrères...

LAISNÉ, sup., GAMBART, directeur, DE BELLOY, secrétaire.

Ce 21 avril 1650.

[P. S.]. — Nous avons faict prier Dieu pour Messieurs vos confrères décédés et avons beaucoup regretté Monsieur le chevalier de la Coste parce qu'il estoit de grande exemple. Nous vous mandons les deceds de Monsieur Bardin de nostre compagnie, de Mr Jourdain chanoine théologal, de la Compagnie du Puy et de Monsieur Cacault, chanoine de la Compagnie de Poictiers. Vous leur rendrés s'il vous plaist les devoirs ordinaires.

LXXXVI [1]-LXXXVIII

Trois circulaires imprimées, signées de H. Laisné, Gambart et De Belloy.

Du 1er juillet 1650 : décès de l'abbé de Mommorency et de M. de La Fontaine, de la C. de Paris, de M. Esmereau, prêtre et curé de la C. d'Angers; de M. de G...esville, auditeur des Comptes, de la C. de Rouen; de M. Henot (?), avocat, de la C. de Poitiers. — Du 1er août : décès de M. de Léry, prêtre, de la C. de « Toloze », de M. de Lyon de Reprezon, ecclésiastique de la C. de Caen, de M. de Kersac, conseiller au Parlement de Rennes, de la C. du dit lieu. Autre addition manuscrite de la C. de Paris :

« M. Forme, notre correspondant, loge à présent, rue Neufve St Merry. »

Du 2 septembre : décès de MM. Arnault, premier valet de chambre de Son Altesse royale; de Saintoire, directeur [?]de la Compagnie de Senlis [?], Orcin, greffier criminel du Parlement d'Aix, de la C. dudit lieu.

LXXXIX-XCIII

Circulaire du 27 octobre 1650, signée, comme les trois suivantes, de Drouart, supérieur, Renar, prêtre, directeur, De Belloy, secrétaire; décès de MM. Mistr..., conseiller au Parlement et membre de la C. de Grenoble, Martin, doyen de Saint

1. Pour les nos LXXXVI à XCIII inclus, voir ms. fo 151 à fo 158.

Amable, de la C. de Rouen, Courbanton, de la C. d'Orléans. Autre addition manuscrite de la Compagnie de Paris :

« Nous avons crû vous debvoir communicquer que nous avons commencé il y a quelques jours à faire prières pour le roy et la paix et que ces prières dureront 1 mois pendant lequel pour chacque jour nous députons 3 personnes pour les aller faire un en l'église Nostre Dame, l'autre à Ste Geneviesfve et le troisiesme à St Denys. »

Circulaire du 10 novembre 1650 : décès de MM. de Rocques, de la C. de Thoulouze, « bourgeois de la dicte ville », de M. Constantin, prêtre et docteur, de la C. de Paris. Addition manuscrite :

« Nous avions arresté en nostre Compagnie de faire prières pour le roy et la paix pendant un mois en la manière que nous vous l'avons mandé mais le dict mois finy en continuant nous avons résolu de ne point cesser lesdites prières jusques à ce qu'il ait plu a Dieu de donner la paix généralle et à cete fin nous députons alternativement pour chacque jour de la sepmaine un particulier de nos confrères pour aller en l'une des mesmes eglises qu'il voudra où nous avons commancé cete dévotion outre pour un jour seulement en ladicte semaine nous faisons célébrer par un prestre la Ste Messe à cette intention. »

Circulaire du 8 décembre : décès de M. Bernard, prêtre de la C. de Marseille [1].

Circulaire du 31 décembre : décès de MM. Charpentier, prêtre, Allegrain, maître des Comptes, de la C. de Paris ; d'Arrazar, prêtre à Conduché, de l'église de Narbonne, de la C. du dit lieu ; de Cottez, de la C. de Lyon.

Circulaire de janvier 1651, signée Du Plessis (Montbard), Renar, Poncet ; décès de MM. de Hatton, prêtre et chevecier de Saint

1. Déjà dans la lettre du 5 août 1649, la Compagnie de Marseille est avertie par la Compagnie de Paris du décès d'un membre de la Compagnie de Marseille, soit que les membres en question fussent morts à Paris, soit que ces deux lettres étant circulaires fussent adressées indistinctement à toutes les compagnies, même à celle d'où provenait l'avis de décès.

Etienne, et Choisy, laïque, de la C. de Troyes ; de MM. Bonet, curé de Sainte Eulalie et Renon, procureur, de la C. de Bordeaux ; de MM. Campistron, avoca et Laurent, procureur, de la C. de Tolose. En outre, addition manuscrite de la Compagnie de Paris :

« Nous avons cru estre ooligés de vous faire part des misères de Picardie par le récit que nous vous en envoyons. La Champagne est en pareil estat. L'un de nos confrères l'ayant mandé à un de ses amis de la C. de Nantes receu peu de jours aprèz une lettre de change de mil escus pour le soulagement de ces pauvres. Vous seriéz sans doute grandement édifiéz de voir avec combien d'ardeur l'on porte les diamans, lits superbes, et autres meubles de prix pour subvenir à une si prodigieuse dépence qu'il y a trois mois qu'on soutient quoy que dans Paris la misère y soit incroiable. Nous espérons que vostre charité les aydera et par vos soins les personnes pieuses de vostre ville tout autant que le zèle et la prudence chretienne vous le pourront permettre. »

XCIV[1]

MESSIEURS ET TRÈS CHERS CONFRÈRES,

Nous avons esté longtemps à faire réponce à vostre dernière par laquelle vous nous mandiés que toutes choses estant en paix et le mal ayant esté dans vostre ville vous aviés remis la main à l'œuvre en vous rassemblant pour travailler à la gloire de Dieu suivant

1. Ms. f° 70.

les exercices de nos compagnies et retiré de la poste toutes les lettres que nous vous avions escrites ; ce qui a fait que nous ne vous avons pas plustost tesmoigné la part que nous avons pris à la joye que vous aves ressenty après tant d'afflictions a esté l'avis que vous nous avés donné par cette mesme lettre que vous n'aviés plus de communication avec la compagnie d'Avignon et par ce que vous nous mandés que nous vous avions prié de n'en plus avoir à cause de quelques personnes de congrégation que vous aviés esté obligés d'admettre en la vostre qui estoient de la ditte compagnie d'Avignon. Ce qu'ayant examiné très soigneusement dans les assemblées de M^rs^ nos officiers nous avons jugé qu'il estoit absolument nécessaire que vous continuassiés cette correspondance sans laquelle nous croions qu'il seroit impossible que cette ditte compagnie peut longtemps subsister. Vous les advertirés seulement ou de ne point admettre des personnes de congrégation dans leurs assemblées ou au moins de ne les point charger de lettres qui leurs donnent entrée dans la nostre par ce que vous leurs feres scavoir que cela contrevient à nos petis règlemens et de tout cela nous en laissons la disposition de le faire ou ne le pas faire à vostre prudence et au zèle que vous tesmoignés pour garder l'uniformité de nos status. Nous vous donnons avis pour le mois de febvrier de la mort de Monsieur de la Potterie Voussart de la Compagnie de Rennes. Nous sommes en

l'union du très St Sacrement de l'autel, Messieurs et très chers confrères, vos très humbles...

DU PLESSYS, sup., PONCET, secrétaire.

A Paris le 3e Mars 1651.

XCV[1]

Circulaire imprimée de mars 1651 (la date ajoutée sur l'adresse par le destinataire marseillais donne 9 mars) signée, comme les deux documents précédents : Du Plessis, Renar et Poncet ; décès de MM. de Jonchères, grand vicaire de Nantes, et de Sainte Marie, prieur de Clisson, « qui estoit de N. C. » ; de M. Tabourot, médecin, de la C. de Dijon ; de M. Duchesne, de la C. de Périgueux.

XCVI[2]

Loué soit le Saint Sacrement de l'autel.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Par l'occasion de la depesche ordinaire pour les morts, nous vous donnons advis qu'après avoir

1. Ms. f° 159.
2. Ms. f° 71.

remarqué plusieurs inconvéniens des lettres d'adresse que nous donnons pour les compagnies lesquelles estant rendues à ceux qui en sont les porteurs peuvent estre esgarées ou négligées et faire cognoistre tant cette compagnie que celle marquée en la lettre d'adresse nous avons fait un résultat dérogeant à l'article.... Et arresté qu'au lieu d'estre lesdites lettres rendues au porteur après que lecture en auroit esté faite aux compagnies pour l'admettre quelles seront à l'instant rompues par le secrétaire en présence de la Compagnie et qu'il en sera fait mention dans le registre des compagnies pour nous en donner advis par leur première depesche. A l'effect de quoy nous tiendrons doresnavant registre de toutes les lettres d'adresse que nous donnerons pour ces compagnies à quoy nous vous prions de vouloir concourir de vostre part suivant vostre zèle ordinaire pour vous réduire dans l'uniformité de nos conduites les raisons des inconvéniens nous obligeans de changer l'ordre des choses selon les occurrences affin de conserver nostre esprit dans sa pureté. Nous ne pouvons aussy ce semble nous dispenser de vous dire les grandes bénédictions que la miséricorde divine a respandu sur nos contributions reciproques pour les pauvres de Picardie et de Champagne dont vous avez veu les imprimez. Cette compagnie ayant contribué près de douze cens livres pour les semences et d'autres fonds pour les assistances ordinaires et la pluspart des

compagnies contribué aussy des sommes proportionnées à leurs forces qui toutes ensemble ont fait un fonds considérable et nous ne pouvons doubter que celles qui ont esté dans l'impuissance par la surcharge des charitez qui les ont accueillies ne nous ayent extrêmement aydé de leurs prières et rendu la bénédiction plus efficace envers tant de pauvres membres de Jésus-Christ consommez dans la misère et dans la souffrance. Et ce concours d'assistance nous a paru sy pur et singulier et convenable aux anciennes collectes de la première église esquelles nos liaisons charitables ont beaucoup de rapport que nous en avons fait mention expresse dans nos registres comme un mémorial des assistances merveilleuses de nostre Seigneur dans les temps de la nécessité extrême et un souvenir à ceux qui nous succéderont pour avoir plus de confiance en sa misericorde et luy en rendre continuelle recognoissance. Vous agréerez d'y joindre vos actions de grâce et de croire que nous sommes en l'union du St Sacrement de l'autel, Messieurs et très chers confrères...

AUBERY.

Ce 30 avril 1651.

XCVII[1]-CII

Circulaire imprimée du 30 avril 1651, signée comme les deux suivantes de Barrillon, supérieur, P. de Poussemothe, abbé de Saint-Seurin, directeur, Aubery, secrétaire : décès de M. Colignon, prêtre, sous-chantre et chanoine en l'église de Saint-Etienne, de la C. de Troyes. — Du 8 juillet 1651 : décès de MM. Hopil, « mort en odeur de sainteté », de la C. du Puy ; de M. de l'Estang, prêtre et prébendier de l'église métropolitaine, de la C. de Toloze ; de M. Briand, chanoine de l'église de St..., de la C. de Laval. — Du 30 août : décès de M. d'Argenson, ambassadeur ordinaire du roi à Venise, de la C. de Paris. — De septembre (date inscrite au verso par le destinataire), circulaire signée, comme la suivante de H. Laisné, Gambart et Gontier ; décès de M. Bidé, laïque, conseiller d'Etat, de la C. de Paris. — Du 2 novembre : décès de M. de Bousquet, avocat, de la C. de Tulle, et de M. de Cotton, de la C. de Lyon. — Du 9 novembre, signée de Leschassier, D. Leprestre et Aubery : décès de MM. Moreau, prêtre et Carrière, laïque, de la C. de Limoges ; de M. Ricoux, prêtre de la C. d'Aix ; de M. Chauveau, laïque de la C. de Blois ; de M. Tourneblanque, de la C. d'Arles ; de M. Robin de Suré, laïque de la C. de Tours ; de M. Coquier, docteur de Navarre et supérieur des Carmélites, « mort en odeur de sainteté », de la C. de Paris. Addition manuscrite de la C. de Paris sur les endroits blancs de cette dernière circulaire :

« Pour le chevalier de Malte que nous nommons Monsieur de Morvillac [ou Mervillac] vous le recevrés s'il vous plaist en vostre compagnie attendu qu'il a esté admis en la Comp. de Thoulouze, auparavant en celle de Paris, qui les exclura à l'avenir et

1. Pour les nos XCVII à CV inclus, voir ms. fos 160 à 168.

pour son ..... et bonnes qualités qui donneront beaucoup d'edification en la vostre.

« A l'esgard de Mons. de Pioli nous ne jugeons que nos soings profitassent beaucoup pour ce que cest œuvre partout a toujours receu beaucoup de contradiction. Nous employrons nos soings pour faire establir le fonds de l'hospital des forçats qui est une œuvre qu'il ne faut pas abandonner. »

CIII-CV

Trois circulaires imprimées, signées H. Laisné, Gambart, Gontier, annonçant : celle du 26 novembre 1651, le décès de M. de Montry, de la C. de Paris ; — celle de 9 décembre, le décès de M. de Saint-Germain Beaulieu, de la C. de Paris ; — celle du 1er janvier 1652, le décès de M. Lebour, « consr » (?) de la C. de Rouen, et de M. de la Court, prêtre, de la C. de Poitiers.

CVI [1]

[Pièce imprimée]. — *L'amour de Jésus.*

MONSIEUR...

Il n'y a point de véritables chrestiens qui ne connaissent avec douleur que les péchés universels et publics qui se commettent incessamment dans ce royaume, vont le réduisant dans un estat déplorable

1. Ms. fo 74.

et que les plus asseurés moyens de destourner les fléaux que Dieu a justement préparés pour le châtiment de nos crimes, c'est d'implorer l'assistance divine pour obtenir d'elle la grâce d'en faire pénitence par une bonne conversion et amendement de vie. Or comme entre un nombre infini de désordres dont les peuples sont coupables, les blasphèmes, la prophanation des jours des saints dimanches et de l'église, où Dieu doit estre principalement prié et honoré, et la coutume perverse anciennement pratiquée par les payens et continuée au temps du Carnaval, méritent sans doute des chastiments extraordinaires d'en haut : Et que je sçay que tous ceux qui sont assemblés avec vous par le lien de la charité, seront ravis d'avoir quelques occasions devant les yeux et dans les mains pour s'opposer par eux et par autruy à tant de péchés et de procurer la gloire de Dieu dans tous les lieux qu'ils pourront afin d'attirer ses bénédictions sur cet estat et appaiser son ire. Je me suis résolu par l'adveu de nos très chers confrères, pour tascher d'arrester doresnavant le cours de telles abominations en vostre climat, s'il en est infecté comme le nostre, de vous envoyer des coppies, des Ordonnances et Ordres que le roy a cy-devant fait expédier avec la confirmation que sa Majesté en a faîte depuis qu'il est à Poitiers. J'avais toujours espéré et attendu quelque calme et temps de repos pour vous informer de toutes ces choses et vous en faire tenir des exemplaires, mais

Dieu a disposé tout autrement permettant que ceux qui luy font la guerre tombent en sens reprouvé et dans un si grand aveuglement d'esprit que de se destruire l'un l'autre. Le mal est partout comme le péché est universel, dont la seureté et liberté des chemins est ostée, et la campagne désolée. Nous voicy maintenant dans les jours mauvais, faisons l'ofice des bons anges en cette saison en laquelle il y a tant d'hommes sur la terre qui font l'office des diables, et nous induisons et excitons l'un l'autre à deffendre les intérests de Jesus-Christ si peu considerez par les pecheurs, et a prier Dieu pour nostre conversion et pour les autres pecheurs : et il nous deffendra de nos ennemis, et nous donnera s'il luy plaist un courage tel qu'il le faut pour luy estre agréables en parachevant nostre course. C'est ce que vous souhaitte celuy qui est en l'union du très saint et tres adorable sacrement de l'Autel, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur, et indigne confrère.

LEPINE.

A Paris, ce 21 janvier 1652.

[P. S.]. *S'il vous plaist de faire response, il faut adresser les lettres à Lepine, maistre d'Hostel du Roy, rue Matignon, derrière St Thomas du Louvre dans le fonds du cu-de-sac.* ET[1] METTRE SUR CE PACQUET POUR LES EXPRESSES AFFAIRES DU ROY.

1. Cette dernière indication du post-scriptum est manuscrite ainsi que la signature et la date du jour.

CVII-CVIII [1]

Circulaire imprimée, signée Rebours, de Bénelle, Gontier, datée du 21 mars 1652 : décès de MM. de Bassancourt, prêtre, Montorgueil, de Bonsergent prêtre, de la C. de Paris. — Du 22 avril 1652, signée Du Plessis, supérieur, abbé (illisible), directeur, Joly, secrétaire : décès de MM. de La Tauvraye, Henry, advocat, de la C. de Rennes, Perrotin, confesseur de l'hôtel-Dieu, de la C. de Poitiers, de Mr Chapelain, prêtre et curé, de la C. de Blois [2]; de Monsieur l'evêque de Bayeux, de la C. de Paris, et de M. de la Menine, de la C. de Laval.

CIX

[Pièce imprimée]. — *Unicuique mandavit Deus de proximo suo.* (Eccl. 17.)

Le Saint Esprit descendu en forme de langue de feu le jour de la Pentecoste sur les apostres, veuille ouvrir vostre bouche et embraser vostre cœur pour jamais.

Dans les pressants besoins on recherche des

1. Ms. fos 169-170.
2. Ms. fo 75.

extremes remedes ; Dieu qui console les affligez vous vueille consoler en vos tribulations et vous inspirer deux fonctions, celle de Prophète et de Législateur, de prophète, portant toute vostre ville à la pénitence par vostre prédication, ainsi que fit Jonas ceux de Ninive : de législateur, détournant la main vengeresse du Seigneur des armées de dessus nos testes, ainsi que fit Moïse lorsqu'il empescha ce grand Dieu de consommer et de réduire à rien le peuple d'Israël après qu'ils eurent adoré le veau d'or. On nous dit des peuples du royaume d'Ethiopie qu'auparavant qu'ils alument le feu dans leurs maisons, ils sont obligez d'envoyer de chacune province leurs ambassadeurs et deputez tous les ans au commencement de l'année avec des flambeaux pour les allumer au feu du roy. Si les peuples gardent cette loy pour du feu materiel qui ne sert que pour le temps, soyez ambassadeurs et deputez du peuple de vostre ville vers le grand roy des roys Jesus-Christ nostre Sauveur et prenez le feu de la sainte charité dans son sacré costé, et l'allumez dans leurs cœurs afin qu'ils le conservent jusques à la fin de leurs travaux, pour jouïr avec nous des fruicts de la sainte paix laquelle surpasse tout entendement et la garder en ce royaume comme le plus riche joyau dont elle puisse estre enrichie.

Escrit à Paris, le 4 juin 1652.

CX[1]

[Pièce imprimée.] — *Iesus-Christ soit bien-aymé.*

MONSIEUR,

J'ay pensé vous devoir donner advis des choses qui se passent en cette ville pour disposer le peuple à recevoir en esprit de pénitence les afflictions dont il plaist à nostre bon Dieu nous toucher pour le chastiment de nos crimes ; et que j'envoye autant des mémoires cy-inclus par tous les endroits du Royaume qu'il m'est possible : vous verrez que j'en faits l'addresse sans nommer personne, ne connoissant et n'estant conneu, suffit de scavoir que l'interest des uns et des autres est commun. La mesme subscription que j'ay mise sur la depesche du mois de Janvier, je la mets sur celle-cy. Pour plus d'asseurance, on peut bien mettre que c'est pour les expresses affaires du Roy puisque les plus importantes affaires qu'ayent leurs Majestez c'est se procurer et advancer la gloire de Dieu, qui les fait regner. Messieurs les Gouverneurs et Magistrats sont trop chrestiens pour y trouver à

1. Ms. fo 76.

redire : et il est très à propos qu'ils en soient informez, pour advancer par leur zèle et authorité l'execution de si bons desseins. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous donne en parfaite santé longue et heureuse vie et suis en l'union du très Saint Sacrement de l'autel, Monsieur, vostre très humble, très obéissant serviteur et indigne confrère,

LÉPINE [signature manuscrite].

A Paris, le 5 juin 1652.

[Sur le dessus, note ms. du destinataire] : 5 DE JUIN 1652 Mr LÉPINE.

CXI-CXIV [1]

Circulaire signée de Du Plessis, supérieur, Joly secrétaire ; datée du 20 juin 1652 : décès de MM. de la Roynette, prêtre, Vernhs (?) official, Rigonnier, laïque, Muquin, marchand, des C. de Laval, Cahors, Poitiers et Moulins [2] ; de Mgr l'evêque du Beley [3], de la C. de Paris ; du président Maureil, de la C. de Limoges ; de M. de Coste, lieutenant particulier du bailliage d'Aix. — Circulaire du 3 août 1652, signée, comme la suivante, de Du Plessis, supérieur, P. de Poussemothe, abbé de Saint-

1. Pour les nos CXI à CXIV, voir ms. fos 171 à 174.

2. Les noms des membres décédés sont inscrits à la suite, il est probable que La Roynette était de Laval et Muquin de Moulins. Ce peut être, cependant, le contraire.

3. Jean Pierre Camus, décédé le 26 avril 1652. Il venait d'être nommé à l'évêché d'Arras et avait quitté depuis assez longtemps le siège de Belley.

Seurin, directeur, Joly, secrétaire : décès de MM. Thierry, curé, de la C. de Blois, Prouteau, apothicaire, de la C. de Cahors, Leblanc, chantre de la C. de Dijon, Mordet, de la C. de Périgueux ; de Mr Dierasinque (?) supérieur, et de Mgr l'evêque de Périgueux [1], de la C. de Paris. — Circulaire du 30 août : décès de MM. Guilhaumeau, prêtre, de la C. d'Angoulême, Martial, prêtre, de la C. de Riom ; Duval, prêtre, d'Alesme, prêtre, de la C. de Rouen ; de M. de Machi, prêtre, docteur de Sorbonne, [de la C. de Rouen ou de celle de Paris ?]. « Nous avons advis d'hier de Bordeaux du décès de Mr Bouchet, prêtre de Poitiers, de Mr de Sauzai, président en l'élection de Moulins, de MM. Sauldois et Oizeau, prêtres [2]. » — Circulaire du 3 septembre, signée Leschassier, D. Leprestre et de Saint-Firmin : décès de M. Crespé, laïque, de la C. du Puy. En outre, addition manuscrite de la Compagnie de Paris :

« Nous vous suplions de nous envoyer des mémoires des entreprises des religionaires et de députer quelqu'un de vostre C. pour veiller à ce qu'ils ne prenent point à leur service ni dans les métiers des catoliques comme ils affectent pour les pervertir [3]. »

1. Philibert de Brandon.

2. Ici encore, il est impossible de dire sûrement à quelles Compagnies appartenaient les décédés.

3. Cette circulaire du 3 septembre, ainsi que toutes celles qui suivent (à l'exception seulement de celle du 5 juin 1656) sont surmontées de l'invocation : LOUÉ SOIT LE TRÈS St SACREMENT DE L'AUTEL, en grosses capitales, et sur trois lignes.

CXV[1]

Loué soit le S. S. de l'autel.

MESSIEURS ET TRÈS CHERS CONFRÈRES,

Comme nous avons maintenant l'assemblée de Messeigneurs les Prélats, nous n'avons pas cru pouvoir trouver une occasion plus favorable pour empescher prévenir ou remédier aux désordres des Religionnaires dont nous recevons si souvent de vos depesches. Et pour cet effet nous vous prions par vous ou vos amis de recueillir de toutes parts les arrests, jugements, plaintes, mémoires et instructions qui regardent les entreprises des religionnaires sur tous les chefs contenus au mémoire cy joint pour nous les envoyer en diligence afin de les pouvoir communiquer dans le temps convenable à Messeigneurs de l'assemblée et leur suggérer ce que l'on croyra plus important pour la gloire de Dieu et le bien de l'Eglise. Nous espérons de vostre zèle le soin nécessaire, l'exactitude et la diligence pour parvenir à ce dessein, lequel estant tout à

1. Ms. f° 77. Cette pièce a, par l'écriture, le caractère d'une circulaire.

la gloire de Dieu et à l'honneur du S. S. doit estre egallement embrassé par tous ceux qui sont unis pour luy rendre plus particulier hommage et demeurons en cette union, Messieurs et très chers confrères, vos très humbles...

D. LEPRESTRE, Dr; LESCHASSIER, sup.; AUBERY.

A Paris, le 15 décembre 1655.

CXVI-CXIX [1]

Du 4 avril 1656, signée, comme la suivante, de Du Plessis, Du Metz et Joly : décès de M. de Courcelles, « élu », de la C. d'Orléans ; de M. de Trulle, conseiller au Parlement, de la C. de Thoulouse. — Du 11 mai : décès de MM. Douëtte et Lebreton, prêtres, de la C. de Poitiers ; Blouyneau, de la C. d'Angers. — Du 5 juin [1656], signée de Barrillon, supérieur, et G. de Gaumont, secrétaire : décès de MM. Nicolas, prêtre, archidiacre et official du Pays d'Aulnis, de la C. de la Rochelle ; de M. de Dreux, conseiller au Parlement de Bretagne, de la C. de Rennes ; de M. Gentie, laïque de la C. de Poitiers. En outre, addition manuscrite de la Compagnie de Paris :

« Nous avons résolu de vous prier de ne recevoir aucun de ceux lesquelz estans en vostre province pour quelque employ ou fonction de charge à temps, se présentent pour estre admis en vostre compagnie et ensuitte avoir entrée dans la nostre, qu'auparavant vous ne nous en ayez escrit afin de vous pouvoir informer de leurs mœurs et de leur conduitte. Nous joignons icy un imprimé d'une lettre qui nous a esté adressée et qui vous

1. Pour les nos CXVI à CXXXII, voir ms. fos 175 à 191.

marque le renouvellement de nos misères. Nous recommandons tous ce besoin à vos prières et aux mouvemens que N. S. vous inspirera. »

Circulaire du 19 juin, signée Du Plessis, Du Metz et G. de Gaumont : décès de MM. le maréchal de « Chombert, de notre Compagnie » ; de MM. Thomas, de la C. de Toulouse, Bardon, de la C. de Moulins, Orillard, de la C. de Vienne[1], Verthamon, de la C. de Limoges ; de Puget, de la C. de Toulouse ; de la Troussehaudrière (?) de la C. d'Angers ; Mégaud, prêtre de la C. de Poitiers. En outre, addition manuscrite de la Compagnie de Paris :

« Nous vous prions de nous envoyer des mémoires exacts de tous les duels faits depuis le mois de septembre 1651 dans vostre province et dans les lieux dont vous pouvez avoir cognoissance de leurs noms et qualitez du nombre des parties du lieu, du succez du combat et d'autres circonstances ; comme aussy de la retraite et poursuitte des criminels. »

CXX-CXXI

Circulaire du 24 juillet 1656, signée H. Laisné, « prêtre indigne », F. Gougeon, prêtre, secrétaire : décès de MM. Gendre, prêtre de la C. de Poitiers ; Daurier, prêtre, et d'Achet, médecin de la C. de Tulle. Addition manuscrite de la Compagnie de Paris :

« Comme nous avons trouvé fort à propos pour la gloire de Dieu de vous accorder la correspondance que vous avez désirée avec la C. d'Aix et Avignon nous vous donnons advis que le

1. L'ordre chronologique des deux premières lettres est interverti dans le ms. (fos 175 et 176).

correspondant d'Aix se nomme Monsieur Aillant premier professeur en théologie rue Bellegarde joignant le monastère de la Visitation et celuy d'Avignon Mr Fabry docteur ès droicts proche St Siphorien à Avignon. »

Circulaire du 19 août, signée Gambart, directeur, F. Gougeon, prêtre, secrétaire : décès de M. de Bosbrières, conseiller et élu, de la C. de Caen. Addition manuscrite de la Compagnie de Paris :

« Nous vous prions de nous excuser quand il arrivera que nous ne respondrons pas aux vostres aussy tost que vous le pouriez souhaitter et d'attribuer ce retardement, à la multiplicité et au grand nombre des affaires qui nous surviennent et nostre correspondance avec 47 Comp. des provinces et de nos propres occupations et employs. Nous vous exhortons encore de ne point recevoir de sujets domiciliés depuis peu en vostre ville que vous n'en ayés un tesmoignage assuré de la C. de la ville mesme ou s'il n'y en a point d'establie de la plus proche ou il a..... demeuré conformément à l'article 24 des Résolutions. Comme aussy de ne point escrire à un particulier mais bien par un particulier à un autre particulier quand la nécessité le requerra et ce pour conserver le secret et empescher la manifestation de la Compagnie. »

CXXII-CXXVI

Quatre circulaires signées de Loiseau, supérieur, Blampignon, directeur, Vieux-Maison, secrétaire (sauf la 4e, où la signature du directeur manque.)... Du 30 novembre 1656 : décès de MM. de Paulo, écuyer, de la C. de Toulouse ; de la Grandière-Cornuaut, de la C. d'Angers, baron de Landreau, de la C. de Poitiers, « tous laïcs ». — Du 28 décembre : décès de MM. Caruel (?), prêtre, chanoine de la C. d'Orléans ; Pascalis, de la

C. d'Avignon; Courtinier, de la C. de Poitiers. En outre, addition manuscrite de la Compagnie de Paris :

« Nous avons rendu nos devoirs à Mr Artuffet prestre vostre confrère et le nostre et en avons donné advis aux autres compagnies. »

— Du 1er février 1657 : décès de MM. de Maran, prêtre et grand archidiacre, de la C. de Toulouse ; Comte, prêtre et chanoine, de la C. de Brive ; Raisson, prêtre et docteur, de la C. de Toulon; De la Brosse et Macaud, sr d'Ardigny, des Compagnies de Laval et de la Rochelle. — Circulaire du 8 mars 1657, signée de Loiseau, supérieur, Vieux-Maison, secrétaire : décès de M. de Cambolas, prêtre de St Firmin, de la C. de Paris; de Fontpiton, vicaire général, et Thierry, prêtre, des C. de Périgueux et d'Amiens ; de la Forcade et Fuselier, laïques des C. de Pau et de Metz. — Du 1er avril 1657, signée seulement Dolé (?), secrétaire : décès de MM. de Mesples, de la C. de Pau ; de La Cour Gazeneuil, laïque, de la C. de Poitiers; Brunel, prêtre, de la C. de Paris. Addition manuscrite de la Compagnie de Paris :

« Nous vous faisons part de l'hospital général charitable, la plus grande et la plus forte de toutes nos entreprises. Nous vous prions de nous assister de vos prières dans un dessein si important à la gloire de Dieu et au bien des pauvres. Il vous donnera veüe de le promouvoir partout selon la disposition des lieux et comme les pauvres que nous rassemblons sont de toutes les provinces nous excitons aussi la charité de tous les gens de bien d'y contribuer.

« Nous avons changé de correspondant et nous vous prions de faire l'adresse de vos lettres : A Monsieur Thomas rue des Trois Maures, proche la rue des Lombards. »

CXXVII-CXXXII

Circulaire du 13 avril 1657, signée Bernage, Séguier, Vieux-maisons : décès de « M. l'abbé Olier de cette C[ompagnie] », de MM. Guyon, Maranod, Legrand, sieur de Lantuac (?), prêtres, Malherbe et Sébile, laïques « des autres C[ompagnies]. » — Du 27 mai, signée comme la suivante de Séguier, directeur, et Dolé (?), secrétaire : décès de M. Talon, laïque de la C. de Moulins. — Du 27 juin : décès de MM. le marquis de Boves et M. de La Place, secrétaire du roi, l'un des directeurs de l'Hôpital général, « tous deux de notre Compagnie. » — Du 27 août, signée comme la suivante Le Houx (?), supérieur, Du Matha, directeur, Dolé, secrétaire : décès de M. Gélion, laïque de la C. de Vienne. En outre addition manuscrite de la C. de Paris :

« Sur l'avis que vous nous demendés touchant l'establissement des chaises [1] en ceste ville qui y cause un si grand desordre et tant de débauches nous n'y avons trouvé aucun remède. Il faut attendre que nostre Seigneur en fasse naistre les ouvertures et les moyens, comme aussy pour les enseignes des images des saints qui sont aux portes des cabarets et prier Dieu qu'il luy plaise de ruiner et destruire tous ces abus. »

— Du 24 septembre 1657 : décès de MM. Renier, laïque de la C. de Paris, Mesnet, prêtre de la C. de Bordeaux, Syffordi, prêtre et archidiacre d'Orange, de la C. d'Orange. — Du 31 janvier 1658, circulaire signée de Garibal, supérieur, P. de Pousse-mothe, abbé de St-Séverin, directeur, Aubery, secrétaire : décès

1. Probablement des chaises dans les églises. On pourrait aussi penser qu'il s'agit là des *chaises à porteurs* couvertes et fermées de glaces, dont l'invention, venue d'Angleterre, venait d'être introduite.

de MM. Gedet, prêtre de la C, de Moulins, Brunel, laïque de la C. d'Aix, Jouet, laïque de la C. d'Angers, Gontier, de la C. d'Orléans, et de MM. Parfait (?) et Rousseau, de la C. de Paris. En outre, trois additions manuscrites de la C. de Paris :

« Si vous avez quelques imprimez pour la conduitte et direction de vostre hospital, nous vous prions de nous en faire part.

« Nous joignons icy deux imprimez de l'hospital général.

« Nous avons nommé pour nostre correspondant Monsieur Aubery advat en Parlement qui demeure au cul de sacq de la rue Beaubourg[1]. »

CXXXIII[2]

De Paris, ce 1er juin 1658.

Nous vous envoyons trois résolutions lesquelles nous avons jugé à propos d'estre insérées à la fin des résolutions de la Compagnie dont la teneur suit :

Le secret estant l'âme de la C. sera inviolablement gardé et ceux qui l'auront violé seront advertis la première fois charitablement et en particulier par le Directeur, la seconde fois par le Supérieur et directeur conjointement et s'ils n'en profitent seront nom-

1. Là finissent, dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, les circulaires de décès imprimées. Les lettres qui suivent sont manuscrites.

2. Pour les nos CXXXIII à CXLVII, voir ms., fo 79 à fo 102.

mez publiquement par le Supérieur après avoir pris l'advis des officiers.

Il ne sera point accordé aux C. de correspondance générale, mais seulement particulière de C. à C. lorsqu'elle aura esté réciproquement demandée ou aggréée et qu'il y aura occasion de voisinage, mesme parlement ou diocèse, et nécessité de correspondance pour les bonnes œuvres.

Adjouster à la fin de la 42e résolution.

Lesquelz registres statuts et papiers ne seront communiquez que par l'ordre de la Compagnie. Et ceux à qui ilz seront confiez s'en chargeront sur l'inventaire qui sera entre les mains du sécrétre, les rendront au plutost et n'en garderont aucune copie afin de tenir la Compagnie plus secrette[1].

Nous vous envoyons aussi le formulaire d'escrire tant pour les lettres d'adresses que pour les morts lequel nous vous prions d'observer doresnavant :

— Monsieur Tel... de... est de nos amis recevez le bien s'il vous plaist.

— Monsieur Tel... de... de nos amis est décédé souvenez vous de luy s'il vous plaist en vos prières.

GARIBAL.

1. Ces résolutions sont reproduites, avec de légères variantes, dans la Relation de Voyer d'Argenson (éd. de dom Beauchet-Filleau, p. 256-257).

Mr Forget de Paris chanoine et chancelier en l'église de Tours, Mre de la Mercadière..... de la Rochelle cy devant procureur du roy en l'élection de ladite ville ; Me du Banc médecin de Périgueux et Me Vigreux de Blois cy devant conseiller au présidial de ladite ville, de nos amis, sont décédés ; souvenez vous d'eux, s'il vous plaist, dans vos prières.

D'AVOLLÉ [1].

CXXXIV

A Paris, 24 Septembre 1658.

Pour ne rien obmettre de toutes les choses quy peuvent contribuer au bon ordre de la C. et la rendre plus secrette a esté résolu que Mrs les secrétaires des depesche auront soing de representer sur le bureau à la fin du trimestre les lettres qu'ils auront reçeues affin que celles quy auront esté expédiées soyent mises par le secrétaire dans le coffre et pour les aultres quy auront suitte demeureront entre les

1. Cette lettre ne porte pas d'adresse, comme en portent *toutes* les précédentes lettres manuscrites. Les lettres suivantes n'en porteront plus. L'épigraphe et les formules de politesse et de salutation, soit au commencement, soit à la fin, disparaissent également. La petite croix subsiste seule au haut de chaque première page.

mains du secrétaire des depesches pour y faire responce et les raporter sur le bureau le trimestre achevé et en sera usé de la sorte de trimestre en trimestre. Pour prévenir les inconvéniens fascheux que pourroit causer la descouverte du coffre des papiers par le deceds du dépositaire a esté pareillement arresté qu'il sera mis sur le coffre un étiquette du nom d'une personne des plus qualifiées de la C. et fait notte que le coffre luy apartient affin de le revendiquer en cas du deceds du dépositaire et en sera la clef mise es mains du secrétaire en charge et fait choix d'un aultre de la caution du déceddé.

Mrs du Parcq Bardin d'Angers, Vaucluse d'Avignon et Cordier de cette ville, de nos amis, sont déceddez : souvenez vous d'eux s'il vous plaist en vos prières.

CHOQUE (?), Se[crétaire].

[Adresse :] *A Marseille.*

CXXXV

De Paris 31 Octobre 1658.

Monsieur Guillon, conseiller ecclésiastique en la grande Chambre du Parlement de Paris de nos amis

est décédé souvenes vous de luy s'il vous plaist en vos prières.

CHAMPIN [1].

CXXXVI

Du 3e jour de l'année 1659 à Paris.

Messieurs Chastaingpré de Brive, Fleury docteur de Sorbonne de Paris, Sauvaittre curé de Civray de Poitiers, Texier, lieutenant général à St Maixant de Poitiers, de Loeuil, marchand de Senlis, Boudon, advocat de Périgueux, du Sault advocat général au Parlement de Bordeaux, Couture de Nantes, de Nesde marchand de Poitiers et Bourdin trésorier de France à Soissons, tous de nos amis sont décédez souvenez vous d'eux s'il vous plaist dans vos prières.

Je vous envoye l'estat présent de nostre hospital général que je vous supplie encores de recommander à Dieu.

1. Sur le dessus, cachet et date concordante mise par le destinataire, mais pas d'adresse, à partir de cette lettre jusqu'à la fin.

CXXXVII

Paris ce 1er Mars 1659.

Monsieur le duc de Nemours, Mr Desgres d'Angers, Monsr Boisroger, Mr Hébert prestre de Poitiers, Mr Fortin prestre d'Alençon, Mr de Mayne chanoine de Laval, Monsieur du Plessy Bec de liepvre conseiller de Rennes, Mr Bochameil prestre de Limoges, Mr Berche ecclésiastique d'Orléans, estoient de nos amis, vous aurez la bonté de vous souvenir d'eux en vos prières.

Joly Sre.

CXXXVIII

De Paris ce ... May 1659.

Messieurs de Matha de Paris, 1, Amaugery de Poictiers 2, de la Gotherie, vicaire géneral de Tulle, 3, de Larmonie de Bordeaux prestre, 4, Messrs d'Escolous de Nevers, 5, de Candé de la Rochelle, 6, de Bétancourt, 7, d'Amiens, de Bequigneul de Poic-

tiers, 8, de Bernières de Caen, de nos amys [1] sont décédés, souvenez vous d'eux s'il vous plaist en vos prières.

Nous joignons à la depesche l'imprimé des missions. il vous fera connoistre les dispositions de la providence pour la préparation de ce grand ouvrage. demandez au maistre de la moisson des ouvriers priez pour son succez, entrez en participation de l'œuvre en esprit, en zèle, en contribution, en exercices intérieurs et en s[aintes ?] adresses pour le soustenir et pour attirer les bénédictions du ciel. L'on vous enverra des imprimez pour les répandre aux bonnes ames. C'est une charité qui aura sa récompense et qui vous donnera une part considérable dans l'œuvre.

GAMBART.

CXXXIX

De Paris ce ... Juin 1659.

Messieurs du Chastelet de Paris, de Suyveau, de Chartres, prestre, de Vauvolage, soubdiacre d'An-

1. Les chiffres ont été mis après chaque nom par le secrétaire pour s'assurer qu'il n'oubliait aucun nom. Il a ajouté, dans un blanc, le total.

gers, d'Antelmy, d'Aix, de Lussat, d'Engoulesme, d'Elbonne, d'Avignon, de Bernières, de Caen, du Bois, de Chartres, des Chasteliers-Lirot, de Nantes, de la Bagotaie Fourel prestre de Rennes, de nos amis, sont décédez, souvenez vous d'eux s'il vous plaist en vos prières.

Si quelque gentilhomme désire venir à l'Académie vous luy indiquerez celle de Messieurs Bernardy et Carbonel prez l'hostel de Condé où il aura une éducation chrestienne au mesme prix et conditions des autres académies.

VIEUXMAISONS.

CXL

A Paris ce ... Aonst 1659.

Nostre dessein estant tousjours de tendre au plus parfait et d'estre autant que nous le pouvons selon les règles de la charité parfaitement unis et uniformes nous avons crû en supplément de la visite charitable et par accroissement de moyens perfectifs que l'on pouvoit lier icy tous nos amis du dehors pendant leur séjour et traitter avec eux plus particulièrement de tous leurs besoins en la manière que nostre union en

Jésus-Christ le désire de nous. L'on en a fait l'essay et il y a espérance d'un bon succès par l'édification réciproque et la charité mutuelle vous pouvez préparer vos mémoires pour ceux des vostres qui viendront icy cet hyver et dés à présent nous en envoyer le double pour y estre pourveu autant que l'on le peut puis que l'on y a maintenant application particulière.

GARIBAL.

Messieurs Séguin et Thion d'Angers, de Joydy [?] de Périgueux prestres, de Danioly de Riom, Houssemene de la Hautrie d'Alençon, de la Gorrée de Tholose, de nos amys sont decedez souvenez vous d'eux s'il vous plaist en vos prières.

VIEUXMAISONS.

CXLI

A Paris ce 6 febvrier 1660.

Monseigneur de Cahors[1], de Paris; Mr de Bellière prestre de Laval; Mr de Meaune (?) de Poictiers, prestre et Messrs de Fontpitou [?] conseiller de Péri-

1. Alain de Solminihac, mort le 31 décembre 1660.

gueux et Me Massanne (?) advocat de Montpellier sont décédez souvenez vous d'eux en vos prières.

G. DE GAUMONT, prestre.

CXLII

A Paris ce 12e Mars 1660.

Messieurs de Fontpiou (?) conseiller au siège présidial de Périgueux, Massauve (?) advocat de Montpellier [1], Hérisson de Bloys et Patart de Soissons laïques sont décédez vous en aurés soin s'il vous plaist.

Apres un si grand bienfaict receu de la paix généralle nous avons chanté le Te Deum, avons arresté une communion généralle et d'aller à Nostre Dame et que pendant un an, deux seront deputez pour y aller rendre grâce de cette faveur et prier Dieu de nous accorder les fruicts de la paix.

G. DE GAUMONT, prestre.

1. Ces deux noms désignent probablement les deux mêmes personnes qu'à la fin de la lettre précédente.

CXLIII

A Paris le 1er Mai 1660.

Monsieur Brignon ecclésiastique de Montpellier, Mr Laurens de Toulon, Mr Jourdan de Laval, Mr de Salis de Bordeaux, Mr Norman d'Angoulesme, Mr de Meaupoue (?) de Paris de nos amis sont décédés souvenés vous d'eux, s'il vous plaist, en vos prières.

Nous prenons occasion de vous donner advis d'avoir le mesme soing des mémoires de l'esprit de la Compagnie lorsque nous vous en envoions que des statuts mesme et de les tenir aussi secrets.

DUFOURNEL.

[Adresse :] *Pour Marseille.*

CXLIV

A Paris le 1er Julliet 1660.

La question de la poudre de sympathie[1] a desja esté proposée mais comme il n'y a rien de si caché

1. Sur la *poudre de sympathie,* laquelle était censée guérir les blessures à distance, voir les *Conférences du Bureau d'Adresse* de

que les effects de la nature il n'i eust rien de déterminé, sinon que si on appliquoit le remede sur un linge qui fut si esloigné que probablement la vertu ne peut pas se continuer jusqu'au blessé. Il i avoit grande apparence qu'une chose si extraordinaire venait d'un mauvais principe. il seroit aussi très à propos de prier M^rs^ les grands vicaires de la defendre.

L'affaire d'Honorade Marine n'a pas esté jugée de l'esprit de la Compagnie.

Il est asses difficile qu'on soit plus diligent à donner advis des déceds car premièrement il faut que la Compagnie qui escrit attende le jour d'ordinaire, il faut du temps au courier pour arriver, il lui en faut pour retourner et comme nous n'envoions la lettre circulaire des morts que tous les mois il se peut faire qu'une lettre arrive le lendemain et ainsi on ne fait responce qu'au mois suivant.

Mr Lagoutte de nos amis est décédé souvenès vous de lui s'il vous plaist en vos prières. Mr Jupiter de nos amis d'Orléans est aussi décédé.

Mandés nous s'il vous plait en quels endroits les huguenots auront contrevenu aux édits suivant les

1642, et dans les biographies, l'article du chevalier Digby, qui avait fait, en 1658, à Montpellier, une conférence publiée à Paris sous le nom de *Discours sur la poudre de sympathie*.

mémoires que nous vous envoions. Nous vous prions de vous ressouvenir de deschirer les lettres de réception lorsque vous en recevés.

ALBON.

[Adresse :] *Pour Marseille.*

CXLV

Nous vous donnons advis par plusieurs raisons et motifs suffisans qui ne se peuvent exprimer d'estre précautionés plus que jamais en vos séances du moins jusques à nouveaux advis.

Changés les jours et les heures, mettes les registres et papiers en lieu seur et autre qu'à l'ordinaire suffit que les officiers le sachent ne portés qu'une feuille volante retardés de quinzaine peu de despeches et surséance de correspondance mais beaucoup de prières et de persévérances parce que tempus visitationis.

ALBON sup.

A Paris ce 10 Septembre 1660.

[Adresse :] *Pour Marseille*[1].

1. En travers de cette adresse, le destinataire n'a pas, comme il ne manque jamais de le faire d'habitude et exactement, réinscrit la *date* intérieure.

CXLVI

Du 8e Octobre 1660.

Les raisons de prudence qui nous ont obligé à vous donner advis des précautions que vous deviez prendre pour empescher que les mauvais offices que quelques personnes mal informées nous ont voulu rendre n'ayent aucun mauvais effet nous obligent encores à vous dire qu'il est nécessaire que vous en preniez de nouvelles et plus grandes jusques à ce que les temps difficiles soient passés qui n'ont rien du tout de fascheux qui regarde les particuliers mais qui sont très dangereux par les soins que prennent quelques uns de découvrir la Compagnie. On vous propose, outre le changement de jour, l'espace plus long entre les assemblées comme de 15 en 15 jours, ou [1] de mois en mois, mesme une cessation entière suivant que vous jugerez vous mesmes estre plus ou moins pressez, faisant toutefois subsister la C. dans les entreveües fideles et secretes des officiers qui donneront avis aux absents des biens ausquels ilz seront propres.

1. Cinq mots ajoutés en marge.

On vous laisse les juges du plus ou du moins, surtout ne nous proposés plus [de] nouveaux establissemens et sociétés, n'escrivés plus le terme de nos amis mais « nostre amy » comme de particulier à particulier. Ne nous escrivez que pour les choses absolument nécessaires sans signer ny vous servir du cachet ordinaire mais de tel autre qu'il vous plaira sans que les lettres ou pacquets ayent aucune forme extraordinaire. Souvenez vous des morts avec fidélité par des prières, des communions et des messes de 15 en 15 jours, nous en userons de mesme, sans les escrire à l'advenir, en particulier. Nadressez plus vos lettres à celuy à qui vous aviez accoustumé mais à Monsieur d'Avollé advocat en Parlement rue St Jacques vis à vis le lion fer[r]é. Soyés encore s'il se peut plus secrets que par le passé, suspendez vos correspondances avec vos amis voisins et surtout avec toutes les petites sociétés qui ne vous doivent jamais connoistre. Demeurez plus unis que jamais en J.-C. Soyes entièrement soumis aux ordres de la divine providence et très fidèles à sa grâce qui fera tout réussir pour sa plus grande gloire.

[Sans signature]

[Adresse :] *A Monsieur*

Monsieur Ch. Molat escuyer demeurant près les Augustins

à Marseille

5 sols

[Annotation du destinataire :]

Lettres de Paris du (?) septembre et 8 octobre 1660 par lesquelles on nous donne avis de nous cacher avec plus de précaution que d'ordinaire.

CXLVII

A Paris le 27 Janvier 1662.

MONSIEUR,

J'ay rendu la vostre en main propre à Monsieur D'Avolé qui a esté surpris que vous advertissiez nos amis de la mort de feu Messire Pachier après la lettre circulaire qu'ils escrivirent faict environ quinze mois, de ne le plus faire et se contenter de députer tous les mois deux de nos amis pour communier en faveur des âmes des amis décédés pendant les quinze jours qu'il y a d'une confrérie à l'autre et tous ensemble dans icelles dire un De profundis à leur intention et quand au libertinage des masques il m'a dit que les années précédentes ils vous mandèrent ensuitte des vostres les arrests qui pouvoyent servir pour les arrester, mais comme ils n'estoyent pas formels je luy fis conoistre qu'ils ne produisirent aucun fruict sur quoy il me fist bien veoir que la compagnie dans sa

vigueur n'ayant peu faire autre chose qu'il n'y avoit pas aparence qu'elle peut faire davantage ne s'assemblant que les officiers avec deux ou trois autres en cachete. Que toutesfois il n'oublyeroit rien pour fere veoir la nécessité qu'il y a de remédier à une affere de sy grande importance pour la gloire de Dieu en empeschant que tant d'âmes ne l'offencent par ce moyen. J'atendray sa responce et vous la feray savoir s'il y a quelque à fere. Je vous conjure d'assurer nos amis de mes respets et luy offrir mes services les suplians m'avoir pour recommandé en leurs prières et communions aussy bien que ces afferes que nous poursuyvons en commun pour nostre ville et en vostre particulier vous prye d'estre assuré que je veus estre toute ma vye, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur

GILLES[1].

[Adresse :] *A Monsieur*
Monsieur Charles Moulat
escuyer
à Marseille

[Au dos de la lettre pliée, cachet noir de l'expéditeur, et, de la main du destinataire, cette mention :]

De Paris, du 27 Juin 1660[2].

1. Cette lettre est probablement d'un confrère de Marseille en voyage à Paris.
2. Date en contradiction avec celle de l'expéditeur.

APPENDICE

I

La fondation de la Compagnie de Grenoble.

(Page 7 et pages 23-27.)

Cette fondation avait été essayée dès 1640. A la date du 9 février 1640, M. de Foresta, membre de la Compagnie de Marseille, en séjour à Grenoble, écrit à M. Moulat. Il lui rappelle qu'il lui a « dit autrefois qu'il serait à propos d'introduire ici la Compagnie du St S. » Il le prie d'en conférer avec ces messieurs, « s'ils le tiennent à propos, car, de mon sentiment, je ne crois pas qu'en aucune ville du monde l'establissement de ceste Comp. soit plus nécessaire qu'icy. J'en ai déjà parlé à une personne de condition et d'authorité qui lapuyera puissamment, sans avoir néanmoins rien déclaré de ce qu'il ne faut pas dire, ains seulement en termes généraux, [et] plustôt de Paris que d'ailleurs. Cependant il faut m'envoyer s'il vous plaist la coppie des Statuts et le formulaire de l'establissement avec la coppie de l'approbation de monsr l'evesque ou de son vic. général et tout ce que vous jugerez nécessaire pour le commencement. »

II

Le fondateur de la Compagnie de Marseille.

(Page 10, note 1.)

Il résulte d'un document que j'ai connu trop tard pour l'utiliser ci-dessus, que le « si digne prélat » qui a « jeté les fonde-

ments » de la Compagnie de Marseille, n'est point l'évêque de cette ville, Mgr François de Loménie, comme je l'avais admis, non sans hésitation du reste, avec dom Beauchet-Filleau (*Annales de Voyer d'Argenson*, p. 54, note 2). C'est, comme M. Raoul Allier l'avait bien conjecturé, sans pouvoir l'affirmer d'une façon précise (*La Compagnie du Très Saint Sacrement*, p. 237), Antoine Godeau, évêque de Grasse. Passant par Marseille, Godeau « réunit quelques personnes zélées pour la gloire de Dieu », leur fit connaître les vues universelles de bienfaisance charitable et spirituelle de cette Compagnie de Paris dont il était membre et les détermina sur-le-champ à constituer à Marseille comme à Aix une Société à l'image de celle de Paris. On ne se passa pourtant pas de l'autorisation de l'Ordinaire, en ce sens que l'on demanda et que l'on obtint une approbation écrite du « grand vicaire général et official de Mgr l'illustrissime et révérendissime Père en Dieu, François de Loménie », Louis Gantès, lequel, par lettre en forme et datée du 8 mars 1639, prit sur lui d'autoriser la Compagnie nouvelle, « en l'absence d'icelui » évêque. Loménie était non seulement absent ; il était mort, au Fay en Limousin, le 27 février précédent (et non le 7, comme une faute d'impression me l'a fait dire dans la note précitée). Seulement on ignorait encore à Marseille sa mort le 11 mars, ainsi que l'observe l'*Histoire des Evêques de Marseille*, t. III, p. 401. On l'apprit entre le 11 et le 16. L'abbé Gantès resta vicaire général sous le successeur de Loménie.

Sur les rapports de la Compagnie du Saint-Sacrement avec les évêques, voir nos articles de la *Revue des Deux-Mondes*, 1903 et 1908 (spécialement 1903, 1er juillet, p. 55-56).

ERRATUM

Page 18, ligne 3 : Supprimer le point d'interrogation après le nom d'Emmanuel Pachier.

INDEX

des noms de personnes et de lieux

cités dans le volume.

A

ACHET (D'), médecin, Tulle[1], 96.
Adoration perpétuelle, 38.
AIGUILLON (duchesse D'), 33, 35, 55.
AILLANT, premier professeur en théologie, Aix, 97.
Aix (Cie d'), 41, 70, 78, 96, 97, 100, 107.
ALBON (D'), Paris, 112.
Alby (évêque d'), 43.
Alençon (Cie d'), 105, 108.
ALESME (D'), prêtre, Rouen, 93.
ALLEGRAIN, maître des comptes, Paris, 79.
ALLIER (Raoul), 5, 7, 128.
AMAUGERY, Poitiers, 105.
AMEILHON, prêtre, Riom, 70.
Amiens (Cie d'), 68, 70, 76, 98, 105.
AMOURS ou AMOUS (D'), Paris, 65, 66.
Angers (Cie d'), 38, 53, 59, 60, 61, 68, 73, 78, 95, 96, 100, 103, 105, 106, 108.
Angleterre (roi d'), 48, 49.
Angoulême (Cie d'), 93, 107, 110.
Angoumois, 46.
ANOLÉ. Voir AVOLÉ et VIEUX-MAISONS.
ANTELMY (D'), Aix, 107.
AQUESVIE (D'), Le Puy, 69.
ARDIGNY (sieur D'), La Rochelle (?), 98.

1. Les noms de ville, à la suite d'un nom d'homme, et, quand il y a lieu, de l'indication de sa fonction ou qualité, désignent la « Compagnie » du Saint-Sacrement dont il faisait partie, lorsqu'il a été possible de la déterminer ou de la conjecturer.

— Rappelons aux personnes que tenterait la biographie des membres de la Compagnie du Saint-Sacrement qu'un très grand nombre des noms d'hommes cités dans le présent *Index* se trouvent également dans celui que dom Beauchet-Filleau a mis à son édition de la relation de Voyer d'Argenson. Le rangement alphabétique diffère un peu : on trouvera ici le chevalier de la Coste à LA COSTE et non à COSTE ; Du Plessis-Montbard au D et non au P.

ARGENSON (René Ier de Voyer de Paulmy, comte D'), ambassadeur à Venise, Paris, 85.
— (René II), 6, 7, 39, 101.
ARGENTRÉ (D'), 39.
Arles (archevêque d'), Voir JAUBERT DE BARRAULT.
Arles (Cie d'), 37, 70, 76, 85.
ARNAUD (Henri), 40.
ARNAULT, premier valet de chambre de S. A. R., Paris, 78.
Arras (évêque d'). Voir CAMUS (J.-P.).
ARRAZAR, prêtre à Conduché, Narbonne, 79.
ARTUFFET, Paris, 98.
Assemblées du Clergé, 94.
Athées, 58.
AUBERY, avocat au Parlement, Paris, 84, 85, 94, 99.
Augustins (*Grands*), à Marseille, 33.
AULAGNE (abbé), 5.
Avignon (Cie d'), 76, 81, 96, 97, 103, 107.
AVOLÉ ou AVOLLÉ (D'), avocat en Parlement, Paris, 97, 98, 99, 101-102, 107, 108, 114, 115.

B

BARDIN, Paris, 77.
BARDON, Moulins, 96.
BARÊME (DE), chanoine de l'église cathédrale, Arles, 76.
BARILLON, Paris, 56, 57, 59, 60, 61, 62, 65, 85, 95.
BARON (DE), Bordeaux, 76.
BARRÉ, Amiens, 70.
BARREAU (N.), Paris, 75.
BARREAUX ou BARREAU (J.), Paris, 29, 30, 31, 51, 52, 53, 54, 70, 72.
BASSANCOURT, prêtre, Paris, 89.
BAUSSET (P. DE), Marseille, 41.
BAYE ou BAYN, Marseille, 67.
Bayeux (évêque de). Voir MOLÉ (Edouard).
Beaubourg (rue), Paris, 100.
BEAUCHET-FILLEAU (dom), bénédictin, 5, 6, 7, 39, 101, 117.
BECDELIÈVRE. Voir DU PLESSY.
BEAUMONT (DE), Aix, 70.
Bellegarde (rue), à Aix, 97.
Belley (évêque de). Voir CAMUS (J.-P.).
BELLIÈRE (DE), prêtre, Laval, 108.
BELLOY (DE), Paris, 76, 77, 78.
BENEHARDIÈRE, Paris, 40, 42, 43.
BÉNELLE (DE), Paris, 89.
BENVILLE (DE), Rouen, 69.
BEQUIGNEUL, Poitiers, 105.
BERCHE, ecclésiastique, Orléans, 105.
BERNAGE, Paris, 99.
BERNARD, prêtre, Marseille, 79.
BERNARDY, directeur d'une « Académie » à Paris, 107.
BERNIÈRES (DE), maître des requêtes, Caen, 73, 106, 107.
BÉTANCOURT (DE), Amiens, 105.
BIDÉ, laïque, conseiller d'Etat, 85.
BLAMPIGNON, Paris, 97.
Blasphémateurs, 87.
Blois (Cie de), 85, 98, 102, 109.
BLOUYNEAU, Angers, 95.
BOCHAMEIL, prêtre, Limoges, 105.
BOISROGER, Poitiers (?), 105.
BONET, curé de Sainte-Eulalie, Bordeaux, 80.
BONNART, abbé de Saint-Florent et conseiller au Parlement de Paris, Paris, 45, 47.

BONSERGENT (DE), prêtre, Paris, 89.
Bordeaux (Cie de), 69, 76, 80, 99, 104, 105, 110.
BOSBRIÈRES, conseiller et élu, 97.
BOUCHARD, avocat au Parlement, Dijon, 52.
BOUCHE (H.), 39.
BOUCHET, prêtre, Poitiers, 93.
BOUDHORS (Ch.), 5.
BOUDON, avocat, Périgueux, 104.
BOURDIN, trésorier de France, Soissons, 104.
Bourges (archevêque de). Voir HARDIVILLIERS.
BOURGOIGNE, Orléans, 43.
BOUSQUET (DE), avocat, Tulle, 85.
BOUSSAC, prêtre, Angers, 61.
BOVES (Mis DE), Paris, 99.
BRAGELONGNE (DE), Paris, 75, 76.
BRANDON (Philibert DE), évêque de Périgueux, Paris, 11, 12, 13, 35, 36, 37, 63, 66, 67, 93.
BRASSAC (DE), chevalier des ordres du roi, gouverneur et lieutenant général de S. M. en Angoumois, 46, 47.
BRIAND, chanoine de l'église de St-....., Laval, 85.
BRIENNE (Henri-Auguste DE LOMÉNIE, comte DE), 55.
BRIÈRE (Y. DE LA), S. J., 5.
BRIGNON, ecclésiastique, Montpellier, 110.
Brive (Cie de), 7, 98, 104.
BRUAND, Paris, 33.
BRUNEL, Aix, 100.

C

CACAULT, chanoine, Poitiers, 77.
CADOR, prêtre, La Flèche, 69.
Caen (Cie de), 73, 78, 97, 106, 107.
Cahors (Cie de), 92, 93.
Cahors (évêque de). Voir SOLMINIHAC (Alain de).
Calais, 45.
CALVIN, 49.
CAMBOLAS, prêtre, Paris, 98.
CAMPISTRON, avocat, Toulouse, 80.
CAMUS (J.-P.), évêque de Belley, puis d'Arras, Paris, 92.
CANDÉ (DE), La Rochelle, 105.
Capitaines des Galères, 55.
CARBONEL, directeur d'une « Académie » à Paris, 107.
CARUEL, prêtre et chanoine, Orléans, 97.
CARRIÈRE, Limoges, 85.
CASTILLES (DE), prêtre, Paris, 17, 19, 20.
Champagne, 80, 83.
CHAMPIN, Paris, 104.
CHAPELAIN, prêtre et curé, Blois, 89.
CHARPENTIER, avocat au Présidial, Poitiers, 63.
Charité (Hôpital ou Maison de la) (?), Marseille, 67.
CHARPENTIER, prêtre, Paris, 79.
Chartres (Cie de), 106, 107.
CHASTAINGPRÉ, Brive, 104.
CHASTEIGNIER (DE), Laval, 69.
CHASTELIERS (DES) LIROT. Voir DESCHASTELIERS.
CHAUDEBONNE (DE), chevalier d'honneur de la Duchesse d'Orléans, 42.
CHAUVEAU, Blois, 85.

Choisy, Troyes, 80.
Chombert. Voir Schomberg.
Chomel, Paris, 15.
Choque, Paris, 103.
Cipriani (de), Marseille, 67, 75.
Ciron (Gabriel de), prêtre, Toulouse, 70.
Civray. Voir Sauvaittre.
Clair (le P.), S. J., 5, 6.
Clergé (Assemblée du), 94.
Clisson (prieur de). Voir Sainte-Marie (de).
Colas de la Noue, 39.
Colas de Portmorand, 7, 39, 43.
Collignon, prêtre, sous-chantre et chanoine en l'église Saint-Etienne, Troyes, 85.
Cominge (évêque de). Voir Labatut (Hugues de).
Compagnie du Saint-Sacrement. Voir *Saint-Sacrement*.
Condé (hôtel de), 107.
Conduché, 79.
Conférences du Bureau d'adresse, à Paris, 110, 111.
Congrégation (Personnes de). 75, 76, 77, 81, 82.
Connil, curé, Le Puy, 53.
Comte, prêtre et chanoine, Brive, 98.
Conseil du Roi, 73, 74, 87.
Constantin, prêtre et docteur, Paris, 79.
Coquier, docteur de Navarre et supérieur des Carmélites, Paris, 85.
Cordier, Paris, 103.
Coste (de), lieutenant particulier du baillage d'Aix, Aix, 92.
Cottez (de), Lyon, 79.
Cotton (de), Lyon, 85.
Courbanton, Orléans, 79.
Courcelles (de), élu, Orléans, 95.
Courtinier, Poitiers, 98.
Couture, Nantes, 104.
Crespé, Le Puy, 93.
Curés de Paris, 49.

D

Dames, 50, 51, 65.
D'Amours ou D'Amous. Voir Amours (d').
Danioly, Riom, 108.
Danty, Paris, 13, 22, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 68.
Dany, gentilhomme, Paris, 66.
Dauphiné, 70.
Daurier, prêtre, Tulle, 96.
Dehoux, Deshoux. Voir Deslioux.
Deberre (abbé), 5.
Dejehan, avocat, Périgueux, 38.
De Lœuil, marchand, Senlis, 104.
De Nesde, marchand, Poitiers, 104.
Deschasteliers-Lirot, Nantes, 107.
Desgres, Angers, 105.
Desjardins, prêtre, abbé de Saint-Lô, Paris, 26.
Deslions ou Deslious, Paris, 75 ; lecture possible de Lehoux ou Le Roux.
Devaux, Paris, 13.
Dierasinque, Paris, 93.
Digby (le chevalier anglais), 111.
Dijon (Cie de), 40, 41, 52, 65, 82, 93.
Dijon (Parlement de), 41.
Dolé, Paris, 98, 99.
Douette, prêtre, Poitiers, 95.
Dreux (de), conseiller au Par-

lement de Bretagne, Rennes ?, 95.
DROUART, Paris, 11, 12, 22, 25, 26, 27, 28, 35, 68, 78.
DU BANC, médecin, Périgueux, 102.
DU BOIS, Chartres, 107.
DU CHASTELET, Paris, 106.
DUCHESNE, Périgueux, 82.
Duellistes, 96.
DUFOURNEL, Paris, 110.
DU MATHA, prêtre, Paris, 56, 57, 59, 60, 61, 62, 65, 69, 70, 76, 99, 105.
DU MESNIL, Paris, 11, 12.
DU METZ, Paris, 95, 96.
DU PARCQ-BARDIN, Angers, 103.
DU PLESSY-BEC DE LIEPVRE, conseiller, Rennes, 105.
DU PLESSYS ou PLESSIS-MONTBARD (Christophe), Paris, 79, 82, 92, 93, 95, 96.
DU SAULT, avocat général au Parlement de Bordeaux, 104.
DUVAL, prêtre, Rouen, 93.

E

Ecosse, 48-9.
Eglise catholique, 48, 49, 58.
ELBONNE (D'), Avignon, 107.
ESCOLOUS (D'), Nevers, 105.
ESGUILLON, 33, 35. Voir AIGUILLON.
ESMEREAU, prêtre et curé, Angers, 78.
Ethiopie, 90.
EUDES (le P.), 5.

F

FABRY, docteur ès droits, Avignon, 97.
Famille de Saint Joseph, 39.
FAUDRAN, Marseille, 67.
FAVYER, avocat, Paris, 70.
FAYOLES, bourgeois, Périgueux, 53.
Femmes. Voir Dames.
FÉRET (abbé), 39.
FILÈRE (DE), juge mage au sénéchal du Puy, 67.
FILLEAU, avocat du roi au Présidial, Poitiers, 63, 64.
Filles Pénitentes ou repenties, à Marseille, 18.
FLEURY, docteur de Sorbonne, Paris, 104.
FONTPIOU (DE) ou FONTPITOU, conseiller au Présidial, vicaire général, Périgueux, 98, 108, 109.
Forçats. Voir Galériens.
FORGET, chanoine et chancelier de l'église de Tours, Paris, 102.
FORME ou FORMÉ, Paris, 78.
FORNEL. Voy. FORME.
FORTIN, prêtre, Alençon, 105.
FOURNIER, prêtre, Lyon, 75.
FROGER, avocat au Parlement, 36.
FROGER, prêtre, docteur de Sorbonne, 68.
FROTTÉ, Paris, 63, 67, 68.
FUSELIER, Metz, 98.

G

G...ESVILLE (DE), auditeur des comptes, Rouen, 78.
GAILLARD, Paris, 68, 69.
Galériens, 28, 41, 50, 51, 67. Voir *Hôpital des Forçats*.
GAMBART (Adrien), Paris, 77, 78, 85, 86, 87, 97, 106.

GARIBAL (Jean DE), Paris, 99, 108 (?).
GAUMONT (G. DE), prêtre, Paris, 95, 96, 109 (?).
GAUTIER, Paris, 29, 30, 31.
GAZIER (A.), 5.
GEDET, prêtre, Moulins, 100.
GÉLION, Vienne, 99.
GENDRE, prêtre, Poitiers, 96.
GENTIE, Poitiers, 95.
GERMAIN, procureur fiscal au bailliage du Faubourg Saint-Germain, Paris, 16, 33.
GERMAIN, Senlis, 70.
GÉSY (abbé DE), Paris, 65.
GILLES, Marseille, 67, 116.
GIRAUD ou GIRAULD, prieur de l'église et paroisse de Saint-Sauveur, Marseille, 27, 29, 70.
GIRAULT, Paris (?), 70. Voir GIRAULD.
GOBIER, docteur de Sorbonne, Paris, 31.
GODEAU (Ant.), évêque de Grasse, 44, 51.
GONTIER, Paris, 85, 86, 87, 88, 89.
GONTIER, Orléans, 100.
GOUGEON (F.), prêtre, Paris, 96, 97.
GOULADS, Angers, 73.
GOUSSAY, Tours, 67.
Gouverneurs, 91.
GRANGER DE SAINT-JEHAN (DE), chanoine de l'église de Paris, 15, 68.
Grasse (évêque de). Voy. GODEAU.
Grenoble (Cie de), 7, 23, 25, 27, 69, 78.
GUIGUES (G.), 5, 6.
GUILHAUMEAU, prêtre, Angoulême, 93.
GUILLON, conseiller ecclésiastique en la grand'chambre du Parlement, Paris, 103.
GUYON, prêtre, 99.

H

HALLONIE, curé de Saint-Michel-du-Tertre, Angers, 53.
HARDIVILLIERS (D'), archevêque de Bourges, Paris, 76.
HATTON, prêtre et chevecier de Saint-Etienne, 79.
HÉBERT, prêtre, Poitiers, 105.
HÉNOT, avocat, Poitiers, 78.
HENRY, avocat, Rennes, 89.
HÉRISSON, Blois, 109.
HERMANT (Godefroy), 5.
HERSANT, 7.
Hollande, 49.
HOPIL, Le Puy, 85.
Hôpital de Toulon, 70, 71.
Hôpital des Forçats, Marseille, 28, 33, 35, 40, 43, 55, 56, 57, 67, 86.
Hôpital général de Marseille, 13, 17.
Hôpital général de Paris, 98, 99, 100, 104.
Hôpital Saint-Esprit, Marseille, 67.
Hôtel-Dieu de Paris, 51.
HOUSSEMENE DE LA HAUTRIE, Alençon, 108.

I

Impies, 58.
Irlande, 48-9.
ISRAEL, 90.

J

JASSEIN (abbé DE), ou JASSIN, Paris, 63, 66, 67.
JAUBERT DE BARRAULT, archevêque d'Arles, Paris, 36.
JOLY, Paris, 89, 92, 93, 95, 105.
JOLY (Henri), 5.
JONCHÈRES (DE), grand vicaire de Nantes, 82.
JOUET, Angers, 100.
JOURDAIN, chanoine théologal, Le Puy, 77.
JOURDAN, Laval, 110.
JOYAY (?) ou JOYDY (?), prêtre, Périgueux, 108.
JULLIEN, Marseille, 67.
JUPITER, Orléans, 111.

K

KERSAC (DE), conseiller au Parlement de Rennes, 78.

L

LA BAGOTAIE-FOUREL, Rennes, 107.
LABATUT (Hugues DE), évêque de Comminges, Paris, 31, 32.
LA BERTHERIE (DE), Paris, 75.
LA BRIÈRE (le P. Y. DE), 5.
LA BROSSE (DE), Laval (?), 98.
LA CHOSTE, ecclésiastique, Paris, 47.
LA COSTE (Gaspard de Simiane, chevalier de), Paris, 41, 55, 57, 75, 77.
LA COUR-GAZENEUIL (DE), Poitiers, 98.
LA COURT (DE), prêtre, Poitiers, 86.
LAFFILLE, Marseille, 67.
La Flèche (Cie de), 69.
LA FONTAINE (DE), Paris, 78.
LA FONTZ, prêtre et curé, Senlis, 66.
LA FORCADE (DE), Pau, 98.
LA GORRÉE (DE), Toulouse, 108.
LA GOTHERIE (DE), vicaire général de Tulle, 105.
LAGOUTTE, Paris (?), 111.
LA GRANDIÈRE-CORNUAUT (DE), Angers, 97.
LA HAUTRIE, Alençon, 108.
LAIGNET, 38.
LAISNÉ (H.), Paris, 77, 78, 85. Voir aussi LESNÉ.
LA MENINE (DE), Laval, 89.
LA MERCADIÈRE (DE), procureur du roi en l'élection de La Rochelle, La Rochelle, 102.
LAMY, Paris, 68.
LANDREAU (baron DE), Poitiers, 97.
Languedoc, 51.
LANTUAC (Legrand, sieur DE). Voir LEGRAND.
LA PLACE (DE), secrétaire du roi, l'un des directeurs de l'Hôpital général, 99.
LA POTTERIE-VOUSSART (DE), 81.
LARCHER, Paris, 35.
LA REVALDE (DE), Lyon, 69.
LARMONIE (DE), Bordeaux, 105.
LA ROCHE (DE), conseiller au Parlement, Bordeaux, 69.
LA ROCHE-MAILLOT, Paris, 61.
La Rochelle (Cie de), 95, 98, 102, 105.
LA ROYNETTE (DE), prêtre, Laval (?), 92.
LA TAUVRAYE (DE), Rennes, 89.

La Troussehaudrière (de), Angers, 96.
Laurens, Toulon, 110.
Laurent, procureur, Toulouse, 80.
Laval (Cie de), 69, 85, 89, 92, 98, 105, 108, 110.
Leblanc, chantre, Dijon, 93.
Lebour, conseiller, Rouen, 86.
Lebreton, prêtre, Poitiers, 95.
Leclairmont d'Antragues, Paris, 70.
Légat du Pape, 49.
Legrand, sieur de Lantuac, prêtre, 99.
Lehoux ou Le Roux, Paris, 45, 46, 47, 49-50, 51, 52, 54, 75, 76, 99. Cf. Dehoux.
Lépine ou Lespine, maître d'hôtel du Roi, Paris, 52, 88, 92.
Leprestre (D.), Paris, 85, 93, 94.
Le Puy (Cie de cette ville), 45, 53-4, 67, 69, 77, 85, 93.
Le Roux. Voir Lehoux.
Leroux (Alfred), 5.
Léry (de), prêtre, Toulouse, 78.
Leschassier, Paris, 85, 86, 78, 93, 94.
Lescalopier, prêtre et prédicateur du roi, Paris, 67.
Lescuyer, conseiller au Parlement de Paris, 63.
Lesné. 68, 70, 96. Voir aussi Laisné (H.).
Lespine, 52. Cf. Lépine.
L'Estang (de), prêtre et prébendier de l'église métropolitaine, Toulouse, 85.
Lhuillier, auditeur de la Chambre des Comptes, Paris, 24, 26.
Liencourt (de), Paris, 69, 70 72, 75, 76.
Limoges (Cie de), 1, 85, 92, 96, 105.
Limoges (trésorier de France). Voir Saulnier.
Limousin, 10 n.
Loiseau, Paris, 97, 98.
Lœuil. Voir De Lœuil.
Lombards (rue des), à Paris, 98.
Loménie (François de), évêque de Marseille, 10.
Louis XIII : sa mort, 34, 35.
Louis XIV, 87, 88, 91.
Louvel, prêtre, Amiens, 76.
Lussat (de), Angoulême, 107.
Lyon de Reprezon (de), ecclésiastique, Caen, 78.
Lyon (Cie de), 6, 52, 61, 69, 75, 76, 79, 85.

M

Macaud, sieur d'Ardigny, La Rochelle (?), 98.
Machi (de), prêtre, 93.
Madaure (évêque de), 42.
Magistrats, 91.
Maître des requêtes, 43.
Malades, 50, 51.
Malherbe, laïque, 99.
Malte (chevalier de). Voir Morvillac (de).
Maran (de), prêtre et grand archidiacre, Toulouse, 98.
Maranod, 99.
Marguerite du St-Sacrement (la mère), 5.
Mariette, Orléans, 68.
Marine (Honorade), 111.
Marrotti, 75.
Marseille (Cie de), 6, 18, 29, 33, 44, 48, 50, 52, 55, 57, 67, 74, 75, 77, 79, 81, 97, 111, 114, 115.
Martial, prêtre, Riom, 93.

MARTIN, official de l'abbaye de St Germain des Prez lez Paris, 11, 12.
MARTIN, doyen de St Amable, Rouen, 78.
MASSANNE (DE), Montpellier, 109.
MASSAUVE, avocat, Montpellier, 109.
MATHA (DE), Paris, 105. Voir aussi DU MATHA.
MATHÉ, prêtre, Poitiers, 76.
Matignon (rue), à Paris, 88.
MAUPEOUE. Voir MEAUPEOU.
MAUREIL (président), Limoges, 92.
MAUROST, docteur et curé, Calais, 45.
MAYNE (DE), chanoine, Laval, 105.
MAZURE, curé de St Paul, Paris, 40, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50.
MEAUNE (DE), prêtre, Poitiers, 108.
MEAUPEOU (DE), Paris, 110.
MÉGAUD, prêtre, Poitiers, 96.
MÉLIAND, Paris, 15. Voir aussi MESLIAN.
MERVILLAC. Voir MORVILLAC.
MESLIAN, trésorier de France, frère de M. le Procureur général, 42. Voir aussi MÉLIAND.
MESMES (DE), Paris, 75.
MESNET, prêtre, Bordeaux, 99.
MESPLES (DE), Pau, 98.
MESSIER, Paris, 69.
Metz (Cie de), 98.
Metz (suffragant de), 42.
Missions, 106.
MISTR..., conseiller au Parelment de Grenoble, 78.
Moïse, 90.
MOLAT (Ch.), ou MOULAT, ou MOULAC, escuyer, demeurant près les Augustins, Marseille, 33, 41, 114, 116.
MOLÉ (Edouard), évêque de Bayeux, Paris, 89.
MOLINIER, Toulouse, 69.
MONMORT (DE), 43.
MONTANIER, Riom, 63.
MONTORGUEIL, Paris, 89.
Montpellier (archidiacre de), 50.
Montpellier (Cie de), 7, 44, 50, 109, 110.
Montpellier, 111.
MONTPEROU (abbé de), Paris, 67,
MONTPEYROUX. Voir MONTPEROU.
MONTRY (DE), Paris, 86.
MORDET, Périgueux, 93.
MOREAU, prêtre, Limoges, 85.
MOREL, prêtre, Narbonne, 73.
MORVILLAC (DE), chevalier de Malte, 85.
MOULAC. Voir MOLAT (Ch.).
Moulins (Cie de), 92, 93, 96, 99, 100.
MOYENVILLE, trésorier de France, Amiens, 68.
MUQUIN, marchand, Moulins (?), 92.

N

Nantes (grand vicaire de). Voir JONCHÈRES.
Nantes (Cie de), 80, 82, 104, 107.
Narbonne (Cie de), 73, 75, 79.
NEMOURS (Henri de Savoie, duc DE), Paris, 105.
NESDE (DE), 104.
Neuve-Saint-Merry (rue), à Paris, 78.
Nevers (Cie de), 105.

NICOLAS, prêtre, archidiacre et official du pays d'Aulnis, La Rochelle, 95.
Ninive, 90.
NOAILLES (Ch. DE), évêque de Rodez, Paris, 69.
NOCHÉ, docteur en théologie, Angers, 60.
NONANT (marquis de), 20.
NORMAN, Angoulême, 110.
Notre-Dame, de Paris, 79, 109.
Nouvelles-Converties de Marseille, 67.

O

OIZEAU, prêtre, 93.
Orange (Cie d'), 99.
OLIER (Jean-Jacques), Paris, 99.
OMONT (Henry), 6.
Oratoire (Pères de l'), 75, 76, 77, 81.
ORCIN, greffier criminel au Parlement d'Aix, 78.
ORILLARD, Vienne, 96.
ORLÉANS (duchesse D'), 42.
Orléans (évêque d'), 43.
Orléans (Cie d'), 39, 43, 68, 79, 95, 97, 100, 105, 111.

P
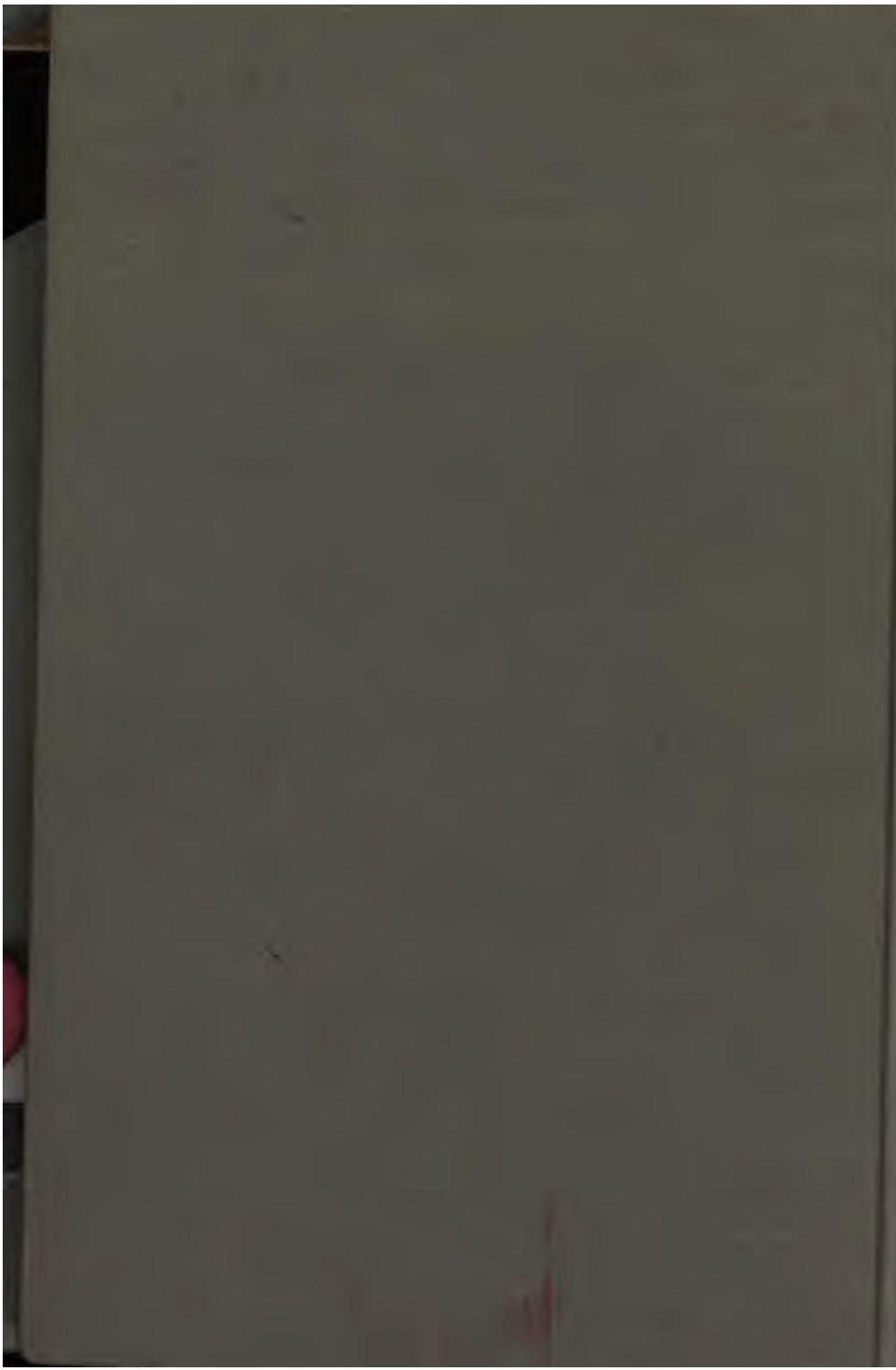
PACHIER (Emmanuel), chanoine et théologal de l'église majeure, Marseille, 18, 115.
Pape, 49.
PARFAIT, Paris, 100.
Paris (archevêque de), 49.
Paris (membres de la Cie de), 5-7, 11-13, 15, 17, 19, 20, 22, 24-33, 35-38, 40-43, 45-47, 49-57, 59-61, 63, 65-70, 72, 75-79, 82, 84-89, 92-112.
Parlementaires d'Angleterre, 49.
PASCALIS, Avignon, 97.
PATART, Soissons, 109.
PATROCLE, gentilhomme, Paris, 29.
Pau (Cie de), 98.
PAULO (DE), écuyer, Toulouse, 97.
Pauvres, 50, 51, 80, 83, 84, 98, et passim.
Paysans, 19.
Périgueux (évêque de). Voir BRANDON (Philibert DE).
Périgueux (Cie de), 38, 53, 82, 93, 98, 102, 104, 108, 109.
PERRIQUET, Paris, 40, 42, 43.
PERRIQUIER, Paris, 75.
PERROCHEL, Paris, 19, 20.
PERROTIN, confesseur de l'Hôtel-Dieu, Poitiers, 89.
PESSOLES, prêtre, Toulouse, 69.
Picardie, 73, 80, 83.
PICHERY (DE), maître d'hôtel de la reine, Paris, 15.
PIOLI (DE), 86.
Poitiers (Cie de), 63, 64, 65, 66, 76, 77, 78, 86, 87, 89, 92, 93, 95, 96, 97, 98, 104, 105, 108.
Poitiers (ville de), 87.
Polonais, 73.
PONCET, Paris, 75, 79, 82.
PONNAT (DE), conseiller au Parlement de Dauphiné, à Grenoble, 70.
PONTHARNAREL (DE), lieutenant criminel, Rennes, 75.
PORMOREN. Voir PORTMORAND.
PORTMORAND (COLAS DE). Voir COLAS.
Poudre de sympathie (*Discours sur la*), 111.
POULLET ou POULET, Paris, 36, 37, 68.